

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2008



Extrait de la BD du monde paysan « Champs libres »

www.agora-romandie.ch

TABLE DES MATIERES

Mot du président.....	5
Activités d'AGORA	6
Organisations membres.....	8
Organes : comité et commissions	10
Procès-verbal de l'AG 2008.....	15

Activités de l'association

1. ORGANES	21
1.1 BUREAU.....	21
1.2 COMITE.....	21
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES.....	22
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES	22
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	23
2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS.....	23
2.1.1 2 ^{ème} train d'ordonnances PA 2011	24
2.2 POLITIQUE AGRICOLE	25
2.2.1 Politique agricole 2011	25
2.2.2 Situation économique de l'agriculture	25
2.2.3 Rapport agricole 2008	26
2.2.4 Rapport de situation de l'USP.....	27
2.3 AGRICULTURE EUROPEENNE.....	27
2.3.1 Union européenne	27
2.3.2 OMC	28
2.3.3 Accords de libre-échange hors UE	28
2.3.4 Accord de libre-échange agricole avec l'UE (ALEA).....	28
2.3.4.1 Ouverture des négociations	28
2.3.4.2 Position d'AGORA.....	29
2.3.4.3 Conférence de Mme Doris Leuthard sur l'ALEA	30
2.3.4.4 Mesures d'accompagnement	30
2.3.4.5 Financement des mesures d'accompagnement	31
2.3.4.6 Mise en place d'une structure d'opposition à l'ALEA	31
2.4 AUTRES ACTIVITES 2008.....	32
2.4.1 Marché laitier	32
3. INFORMATION, RELATIONS PUBLIQUES.....	33
3.1 AGRI	33
3.2 AGIR	33
3.2.1 « Champs libres » la bande dessinée de l'agriculture suisse.....	33
3.3 AMTRA.....	34
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE	34
3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET DES TERROIRS, BULLE	34
3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2008	35
3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	35

4. CONVENTIONS	35
4.1 UNION SUISSE DES PAYSANS.....	35
4.2 UNITERRE	36
4.3 CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE	36
4.4 AGRITOP	36
5. AUTRES ACTIVITES	37
5.1 SAB.....	37
5.2 AGRIDEA.....	37
5.3 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR).....	38
5.4 AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	38
5.5 ACTIVITES DIVERSES	39
6. MANDATS ET SECRETARIATS	39
6.1 PIOCH.....	39
6.2 IP-SUISSE, LAUSANNE	40
6.3 FPVS.....	41
6.4 VITIPLANT	41
6.5 CIT.....	42
6.6 LE DECLIC	42
6.7 TOURISME-RURAL.CH	43
6.8 SWISS BEEF ROMANDIE	44
6.9 FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS (FSV).....	44
7. FORMATION PROFESSIONNELLE	44
7.1 COMMISSION AQ DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE.....	44
7.2 COMMISSION D'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE MAITRISE POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES.....	47
7.3 FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE PAYSANNE	48
7.4 ARC ACTIF REGIONAL CREATIF	49
7.5 GROUPE DE TRAVAIL FORMATION SUPERIEURE AGRIALIFORM	49
7.6 COORDINATION DE L'EXAMEN RELATIF AU PERMIS DE TRAITER	49
7.7 COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	50
7.8 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE	50
7.9 COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE	51
7.10 AGRIALIFORM	52
8. PROGRAMME D'ACTIVITES 2009	53
9. CONCLUSIONS	53

Mot du président

Les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément. A la lecture de la contribution du président sortant, l'année 2007 se résumait en une année faste puisque l'on voyait s'envoler le cours des denrées alimentaires et que l'écart des prix entre l'Europe et la Suisse s'amenuisait. La tendance semblait acquise mais l'année 2008 n'aura pas été à la hauteur des espoirs que l'on nourrissait légitimement à son égard. Les cours de toutes les matières premières ont chuté vertigineusement et le franc suisse a retrouvé sa position de valeur refuge dès la fin de l'été.

C'était en effet sans compter sur l'arrivée d'une crise financière. Bien peu de visionnaires ont été en mesure de prévoir son émergence ou son amplitude dont les séquelles sur l'économie mondiale annoncent l'arrivée inéluctable d'une crise économique.

Pour éviter le pire, les autorités fédérales ont couru au chevet de la première banque suisse. Si cette décision politique me paraît être pleine de bon sens, tant le secteur bancaire helvétique est important pour notre économie, qui aurait pu envisager quelques mois auparavant qu'il bénéficierait de la manne fédérale pour poursuivre son activité ? Cette situation pour le moins paradoxale devrait conduire certains ténors, qui se prévalaient d'un libéralisme à tout crin, à plus d'humilité et de retenue envers les mesures fédérales en faveur de l'agriculture qu'ils ont toujours considérées pour de l'économie planifiée.

La dérégulation des marchés montre aussi ses limites. Le secteur laitier suisse a vu sa production augmenter de 4,3% par l'octroi inconsideré de quantités supplémentaires, irrémédiablement suivi par une baisse des prix à la production. Les mesures prises début 2009 pour y remédier démontrent que la prise de responsabilité des pouvoirs publics tarde toujours plus à se mettre en place.

S'il est de la responsabilité de nos dirigeants de nous préparer à une ouverture des marchés, il n'est pas nécessaire qu'ils en soient les instigateurs. Être à l'initiative d'un projet d'accord de libre échange avec l'Union Européenne et prétendre le faire pour le bien des producteurs suisses n'est pas crédible. En revanche, travailler sur des trains de mesures d'accompagnement en cas d'ouverture de marchés peut s'avérer particulièrement nécessaire et responsable si d'aventure des accords de l'OMC devaient voir le jour.

L'agriculture suisse jouit d'une bonne image auprès de la population suisse et cette reconnaissance n'est pas usurpée. Nos prestations en terme d'approvisionnement de denrées alimentaires de qualité et à un juste prix ainsi que l'impact bénéfique sur le paysage et l'environnement qui en découle, sont perçus favorablement. Notre agriculture est aussi basée sur des exploitations familiales et son activité s'envisage le plus souvent sur le long terme. Au risque de voir le secteur sinistré, les modifications structurelles ne doivent pas s'imposer au pas de charge.

L'agriculture suisse a évolué et continuera à le faire mais elle sera confrontée à des impondérables propres à son activité conduite dans un environnement particulièrement coûteux et exigeant.

Le mythe persistant de la cherté de l'agriculture doit être réfuté par la réalité des coûts de production et relativisé par rapport au revenu suisse moyen et au pouvoir d'achat des consommateurs.

S'il est estimé normal par le Conseil Fédéral de distribuer des bonus à des cadres de banques au déficit abyssal, il serait incongru de disputer les maigres revenus des agriculteurs !

François Haldemann

AGORA

Activités

Défense et promotion professionnelle

Coordination romande

- **Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)**
- **Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux**
- **Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques**
- **Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes**

Formation professionnelle

Au niveau romand

- **Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, viticulteurs, cavistes et arboriculteurs**
- **Coordination de la formation de base pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)**
- **Promotion de la formation de base et supérieure**
- **Collaboration avec les établissements de formation agricole**
- **Secrétariats des Commissions romandes**
 - pour les brevets et maîtrises
 - de pédagogie
 - des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
 - de formation professionnelle de base
 - d'examens professionnels pour les paysannes (CREPP)

Au niveau suisse

- **Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm**
- **Vice-présidence d'agridea, développement de l'agriculture et de l'espace rural**
- **Secrétariat et gestion de projet formation professionnelle supérieure au sein d'AgriAliForm**

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

- **Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)**
- **Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)**
- **Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)**
- **VITIPLANT**
- **Le déclic, antenne téléphonique pour les familles paysannes en difficulté**
- **Agri TOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail**
- **Convention avec USP, Uniterre**
- **Commission intercantonale Terroirs (CiT)**
- **Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, tourisme-rural.ch, Swiss Beef Romandie)**

Relations publiques

- **Secrétariat des « Magiciens de la Terre »**
- **Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP**
- **Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »**
- **Publications dans la presse agricole et non agricole**
- **Coordination d'actions de relations publiques**

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Jean-René GERMANIER Rte Cantonale 285 - Balavaud 1963 Vétroz Tél. 027/346 12 16
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. François HALDEMANN Ch. Maisonnex-Dessus 21 1217 Meyrin Tél. 022/785 08 06
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Case postale 100 2853 Courfaivre Tél. 032/426 53 54	M. Vincent EGGENSCHWYLER Rte de Vermes 3 2832 Rebeuvelier Tél. 032/435 67 86
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Jean-Michel CARNAL Les Ecorcheresses 2748 Souboz BD 032/484 90 56
AMICALE DES ANCIENS(NES) ELEVES DE L'INSTITUT AGRICOLE DU JURA COURTEMELON	M. Vincent JOLIDON Rte de Porrentruy 21 2802 Develier Tél. 032/422 39 35	M. Gérard DOMINE Agriculteur 2825 Courchapoix Tél. 032/438 83 82
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Christian KEIMER Ch. Bâtiule 12 1241 Puplinge GE Tél. 022/349 50 70

ASSOCIATION SUISSE DES
SELECTIONNEURS

Jordils 1
Case postale 128
1000 Lausanne 6
Tél. 021/617 74 61

M. Jean-Luc PIDOUX
Agriculteur
1526 Forel-sur-Lucens
Tél. 021/906 89 94

SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE

M. Gilbert BUTTY
Case postale 1
1670 Ursy
Tél. 021/909 56 82

M. Willy Debély
R. Jonquilles 1
2053 Cernier
Tél. 032/853 42 02

ASSOCIATION DES MAITRES
AGRICULTEURS DE LA SUISSE
ROMANDE

M. Benoît PERROUD
Grange La Battiaz
1690 Villaz s/Pierre
Tél. 026/653 26 50

M. Jacky PAVILLARD
La Petite Maison
1304 Senarclens
Tél. 021/862 13 49

ASSOCIATION ROMANDE DES
PAYSANNES PROFESSIONNELLES

Mme Cosette GRIN-PINARD
1405 Pomy
Tél. 024/426 06 63

Mme Monique TOMBEZ
Ferme La Cerjaulaz
1510 Moudon
Tél. 021/905 19 79

FENACO

Rte de Chardonne 1, CP 144
1070 Puidoux
Tél. 021/946 02 02

M. Lienhard MARSCHALL
Wyden
3176 Neuenegg
Tél. 031/741 25 19

ASSOCIATION DES MAITRES
VITICULTEURS ROMANDS

M. Philippe DURUZ
Rte de Clarmont
1114 Colombier
Tél. 021/803 19 34

M. Boris KELLER
2028 Vaumarcus
Tél. 032/835 19 92

ASSOCIATION DES MAITRES
CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE

M. Etienne BETRISEY
Rte de Villa 25
1966 Ayent
Tél. 079/611 60 43

M. Jean-Yves BEAUSOLEIL
En Délèze C
1867 Ollon
Tél. 024/499 26 74

COORDINATION DES PAYSANNES
ROMANDES

Mme Marie-Noëlle PILLET
Rte Cantonale 243
1963 Vétroz
027/346 34 05

Mme Marie-Noëlle PILLET
Rte Cantonale 243
1693 Vétroz
027/346 34 05

ASSOCIATION DES MARCHES
PAYSANS

Mme Martine MELDEM
Le Tirage
1143 Apples
021/800 38 61

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2008)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. HALDEMANN François	Président, Ch. Maisonnex-Dessus, 1217 Meyrin	2005
M. EGGENSCHWILER Vincent	1 ^{er} vice-président, Rte Vermes 45, 2832 Rebeuvelier	2003
M. FONTANNAZ André	2 ^{ème} vice-président, R. Champmarais 2, 1963 Vétroz	2008
M. BLANC Daniel	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2003
M. BORY Marc-André	Délégué AMASR, Ch. de la Louchyre, 1084 Carrouge	2007
M. CARNAL Jean-Michel	Président CAJB, 2748 Souboz-les-Ecorcheresses	2002
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FALLET Jean-Marc	Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier	2008
M. FELLE Y Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds	2004
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. LACHAT Jean-Paul	Secrétaire CJA, Case postale 100, 2853 Courfaivre	2003
M. PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M. SANDOZ André	Rte des Fontaines 1, 2054 Chézard	1996
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme TOMBEZ Monique	Représentante ARPP, La Cerjaulaz, 1510 Moudon	2004
<u>Invités :</u>		
<u>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</u>		
<u>Chefs de service de l'agriculture</u>		
M. MERMOUD Jean-Claude	Conseiller d'Etat, Caroline 11, 1014 Lausanne	
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1014 Lausanne	
M. WINKLER Samuel	Délégué à l'agriculture du Jura bernois, 2732 Loveresse	
M. CORMINBOEUF Pascal	Conseiller d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. MEYER Jean-Paul	Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg	
M. CRAMER Robert	Conseiller d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
Mme BERTONE Catherine	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. SOGUEL Bernard	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M. LAVANCHY Laurent	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
M. PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. BEURET Bernard	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u>Invités :</u>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGENSCHWILER Christophe	USP, Kappellenstrasse 5, 3005 Berne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. GRANDGIRARD Pierre-André, **président**, 1482 Cugy
M. GAILLARD Raphaël, **vice-président**, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
M. BERNHARD Jean-Pierre, 1304 Cossonay-Ville
M. BERRET Fabrice, FRI, 2852 Courtételle
M. BIANCO Guy, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHEVALLEY Marc-André, 1233 Bernex
M. COTTET Francis, IAG Posieux
M. SANTOSCHI Patrick, 2300 La Chaux-de-Fonds
M. SCHWAGER Alexandre, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
M. SPYCHIGER Henri, 2610 Mont-Crosin
M. PERDRIZAT Jean-Pierre, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg

COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE

M. ODIET Pierre-André, **président**, FRI, 2852 Courtételle
M. BISE Philippe, **vice-président**, 1489 Murist
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. GERBER Tom, 2732 Reconviliers
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
M. RUETSCHI David, secrétaire, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. WALTER Dominic, 1254 Jussy
Mme BRIOD Magali, **invitée**, 1526 Forel-sur-Lucens
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg
OFFT, M. MEYRAT Michaël, **invité**, 3003 Berne

COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES

Commission plénière

- M. MERCIER Denis, **président**, 3960 Sierre (CTV et bureau)
- M. RUGGLI Dominique, **vice-président**, IAG, 1725 Posieux (CTA et bureau)
- M. LOUIS Hubert, **2^{ème} vice-président**, 2520 La Neuveville (CTV, CTC et bureau)
- Mme BERTONE Catherine Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates (CTA)
- M. BOVET Philippe, 1271 Givrins (CTC)
- M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon (bureau)
- M. CHASSOT Emmanuel, 1964 Conthey (CTA)
- M. CHENUZ Maurice, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges (CTV)
- M. DE MONTMOLLIN Alexandre, Station cant. viticulture et d'œnologie,
1228 Plan-les-Ouates (CTV et CTC)
- M. DERRON Eric, 1787 Môtier (CTV)
- M. DUFAUX Daniel, 1096 Cully (CTC)
- M. DUPRAZ Philippe, EIC, 1260 Nyon (CTV)
- M. FLEURY Dominique, EIC, 1260 Nyon (CTA)
- M. FOURNIER Yannick, EIC, 1260 Nyon (CTC)
- M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion (CTC et bureau)
- M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon (bureau)
- M. GRUAZ Alain, Schenk SA, 1180 Rolle (CTC)
- M. MAFFEI Daniele, Istituto agrario cant., 6828 Mezzana-Balerna (CTV, CTC, CTA)
- M. MAURER Jürg, Station cantonale d'arboriculture, 3425 Koppingen (CTA)
- M. NANCHEN Dyonis, 1955 Chamoson (CTV)
- M. OLIVIER Richard, Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges (CTA)
- Mme PERROTTET Monique, 2074 Marin Epagnier (CTV)
- M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy (bureau et CTA)
- M. RAYROUX Fabrice, 2023 Gorgier (CTC et bureau)
- M. RODUIT Pierre-André, Office cant. viticulture, 1950 Châteauneuf-Sion (CTV)
- M. ROSSIER Jacques, Office cant. d'arboriculture, 1950 Châteauneuf-Sion (CTA)
- Mme SCHAER Janine, 1588 Cudrefin (CTC)
- M. RUETSCHI David, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6 (CTA, CTC, CTV et bureau)
- OFFT, M. MEYRAT Michel, 3003 Berne (**invité** – bureau)

(CTV = Commission technique viticole)
(CTC = Commission technique caviste)
(CTA = Commission technique arboricole)

COMMISSION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE PAYSANNE (nommée par les associations paysannes cantonales)

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme FAVRE Gisela, 1092 Belmont
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, 1304 Senarclens
Mme JACOT Françoise, 2206 Les Geneveys
Mme ROY Anne, 2900 Porrentruy
M. RUETSCHI David, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme BRUCHEZ Brigitte, **invitée**, 1926 Fully
Mme JACOT Marie-Claude, **invitée**, Grangeneuve, 1725 Posieux
M. ODIET Pierre-André, FRI, **invité**, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, **invitée**, 1038 Bercher

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. SCHWAGER Alexandre, **président**, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
M. BERLANI Pierre-Alain, **vice-président**, EMTN, 2053 Cernier
M. BIANCO Guy, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BRACHER Hans-Jakob, IAG, 1725 Posieux
M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. CASANOVA Pierangelo, Istituto agrario cantonale di Mezzana, 3828 Balerna
M. CHRIST Jean, Ecole professionnelle et spécialisée de Martigny, 1920 Martigny
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. MOLL Virgile, Division forestière 8, 2710 Tavannes
M. ROTH Edouard, Office des Forêts, 2882 St-Ursanne
M. RONGET Pierre, CFPen, 1254 Jussy
M. ROULIN Nicole, Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
M. SCHINDLER Magdalena, Haute école suisse d'agronomie, 3052 Zollikofen
M. STETTLER André, Service des Forêts et de la Faune, 1762 Givisiez
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. PERDRIZAT Jean-Pierre, **secrétaire**, AGORA 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne
M. RUETSCHI David, **invité**, AGORA, 1000 Lausanne 6

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

M. KNOBEL Beat, **président**, FRI, 2852 Courtételle
Mme HAUSER Karine, **vice-présidente**, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. BUSSARD Nicolas, IAG, 1725 Posieux
M. DEMIERRE Martin, Centre formation laitière et agro-alimentaire, 1725 Posieux
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. GIROD Philippe, 1950 Châteauneuf-Sion
M. HAUTIER Serge, EIC, 1260 Nyon
M. HUGUELIT Yann, CNAV, 2053 Cernier
M. RONGET Pierre, CFPen, 1254 Jussy
M. SCHWAGER Alexandre, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. PERDRIZAT Jean-Pierre, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley
M. ROUX Michel, **invité**, ASIAT, 3052 Zollikofen
M. SCHWAB Peter, **invité**, Agridéa, 1000 Lausanne 6

SECRETARIAT D'AGORA

M. WILLENER Walter, Directeur, ingénieur-agronome EPFZ (90% / 80%)
M. PERDRIZAT Jean-Pierre, Licencié HEC, adjoint de direction
M. RUETSCHI David, Ingénieur-agronome HES (60% formation professionnelle)
M. DEMIERRE Jacques, Agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse
Mlle BETTEX Céline, Secrétaire 100%
Mme BOURQUENOU Maryse, Secrétaire-comptable 80%
Mme BRIOD Magali, Secrétaire-comptable, 50% dès le 01.08.2008
Mme CORBOUD-JATON Catherine, Secrétaire 40% et 50% dès le 01.11.2008
Mme ROUGE Jennifer, Secrétaire 60% jusqu'au 31.05.2008



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA**

tenue le 11.04.2008 à 11h00 heures, à l'Auberge de la Douane, Moudon, VD

Présidence: M. J. FASEL, président

Présents: Membres du comité: Mme et MM.

D. BLANC, M.-A. BORY, J.-M. CARNAL, V. EGGENSCHWILER, F. ERARD, L. FAVRE,
P.-Y. FELLEY, F. HALDEMANN, J.-P. LACHAT, Y. PELLAUX, L. THOMAS, M. TOMBEZ

Commissions AGORA : MM.

J.-P. BERNHARD, R. OLIVIER, P. RONGET, A. SCHWAGER

Commission de gestion: Mmes

J. MATHEZ, Y. PETERMANN, E. RUFENER

Secrétariat: Mmes et MM.

W. WILLENER, J.-P. PERDRIZAT, D. RUETSCHI, J. DEMIERRE, M. BOURQUENOD, J. ROUGE,
C. CORBOUD

Invités: Mmes et MM.

J. BOURGEOIS, directeur USP

U. SCHNEIDER, vice-directeur USP

J. ZUBERBÜHLER, USP

D. SCHNEIDER, directeur LOBAG

D. KOLLER, directeur PSL

B. HENCHOZ, PSL

A. RÖSTI, PSL

I. WABER, FPSL

W. MÜLLER, MIBA

PH. BARDET, directeur Interprofession du Gruyère

D. GEISER, Prolait

M. AUBRY, Agridea

A.-M. PAVILLARD, CREPP

M.-J. DUVOISIN, Le déclic

Ph. HERMINJARD, Fédération vaudoise des vignerons

J.-M. FALLET, président assoc. pour la promotion des labels en production intégrée

Excusés: 5 invités

3 membres du comité ou invités au comité

26 membres des commissions AGORA

4 délégués

Selon liste jointe à l'original du procès-verbal.

Procès-verbal: C. CORBOUD

Nombre de délégués:

(D'après la liste de présence
signée durant l'assemblée)

2 délégués du canton de Berne

6 délégués du canton de Fribourg

2 délégués du canton de Genève

8 délégués du canton de Vaud

2 délégués du canton de Neuchâtel

3 délégués du canton du Valais

3 délégués du canton du Jura

26 délégués

+ 15 délégués de diverses organisations

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 13 avril 2007

2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2007
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2008 et cotisations
5. Programme d'activités 2008
6. Elections
 - 6.1 du comité
 - 6.2 du président
 - 6.3 de la commission de gestion
7. Financement de la formation professionnelle
8. Prise de position sur l'Accord de libre-échange agricole avec l'UE
9. Divers et imprévus

M. LE PRÉSIDENT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent M. Marc-André BORY et Mme Josiane MATHEZ.

M. LE PRÉSIDENT fait part de l'ordre du jour de la séance.

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 avril 2007

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 avril 2007 est adopté tel que présenté.

2. Rapport du Président

A l'heure de remettre le flambeau, M. LE PRÉSIDENT dresse un bref bilan de ses années de présidence en se réjouissant du travail fourni mais aussi de pouvoir remettre le mandat. Il adresse ses remerciements aux collaborateurs, en particulier au directeur d'AGORA ainsi qu'au comité.

Dans son rapport M. LE PRÉSIDENT traite des points suivants :

- La réforme de la PA 2011, qui induit de gros sacrifices financiers malgré les améliorations apportées. Comme toujours, elle oblige les familles paysannes à relever de sérieux défis économiques.
- Le prix des matières premières, dont la hausse est une chose actuellement réjouissante, même si cette évolution a un arrière-goût puisqu'elle a pour conséquence de faire monter les prix des denrées alimentaires ou du moins d'en faire l'annonce.
- En matière de solidarité, M. LE PRÉSIDENT fait part de sa déception de l'attitude et du comportement de quelques producteurs de lait, ainsi que de Cremo SA et ses dirigeants ; l'attitude de tous ses acteurs favorisant un effondrement du prix du lait.
- Au niveau des relations publiques, la campagne publicitaire de l'année dernière a permis d'obtenir de beaux résultats, en particulier parce que l'agriculture bénéficie d'un fort soutien dans la population.
- Pour terminer, M. LE PRÉSIDENT reste confiant dans l'avenir de l'agriculture, insistant sur son devoir de faire découvrir aux fonctionnaires et partisans du libéralisme la réalité des choses et de leur faire comprendre combien il est important, pour chaque pays, d'avoir sa propre agriculture, dans l'intérêt de la sécurité des approvisionnements et de l'entretien des paysages.

3. Rapport d'activité

M. WILLENER renonce à un rapport complémentaire de la direction, dans la mesure où il s'exprimera plus longuement sur l'Accord de libre-échange agricole. Il livre 3 brefs commentaires sur le rapport d'activité 2007.

1. Il relève la très forte capacité d'AGORA pour mobiliser l'agriculture romande au travers des Chambres d'agriculture, que ce soit pour soutenir un projet ou au contraire pour s'opposer à un projet ou que ce soit pour faire des propositions alternatives réalistes.
2. Les réflexions sur l'organisation de la défense professionnelle avancent très lentement, mais sûrement. Agridea disposant depuis peu de compétences, en termes de personnel, dans le domaine des marchés, la collaboration indispensable et nécessaire avec l'USP est instituée, ce qui laisse entrevoir la mise en place d'un véritable observatoire des marchés d'ici quelques mois.
3. De manière générale, M. WILLENER constate que la tendance à la libéralisation des marchés et de la politique agricole se concrétise par des dossiers toujours plus volumineux, toujours plus complexes. Il faut déjà être un juriste averti pour comprendre les subtilités permettant ou pas de mettre la croix suisse sur un produit. L'administration a, dans tous les cas, encore de beaux jours devant elle.

Rapport d'activité sur la formation professionnelle

M. PERDRIZAT, au terme de la première étape de la réforme de la formation professionnelle qui vient d'être franchie, dresse un bilan sur les travaux de réforme pour le CFC.

Les objectifs initiaux de la réforme de la formation professionnelle portaient sur la volonté de renforcer la notion de multifonctionnalité et de gestion d'entreprise au sein du profil professionnel, du maintien d'une formation de qualité (cette dernière s'exprime par un maintien à 1'600 périodes de l'enseignement théorique), du maintien des échanges d'apprentis entre les régions linguistiques, ainsi que d'une ordonnance et un plan de formation pour les professions affiliées au champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.

M. PERDRIZAT affirme avec satisfaction que lesdits objectifs initiaux ont pu être largement atteints. Il s'agit maintenant de passer à la phase de mise en place du modèle de formation. AGORA s'engagera avec conviction dans ce dossier.

M. LE PRESIDENT met les rapports en discussion.

DECISION: L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le rapport du président, les rapports du directeur et du directeur-adjoint.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2007

M. WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2007. Après un exercice 2006 durant lequel AGORA a connu des difficultés financières, la situation a été régularisée en 2007. Les comptes bouclent avec une perte de Fr. 2'488.21 et le bilan fait état de Fr. 611'297.29 à l'actif et au passif. M. WILLENER explique cette perte par la prise en charge par « pertes & profits » de la part d'AGORA du stand de la formation professionnelle.

4.2 Rapport de la commission de gestion

MME E. RUFENER donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme, tout comme le rapport fiduciaire FIPROM, l'exactitude des comptes et du bilan.

4.3 Budget 2008 et cotisations

M. WILLENER commente le budget figurant sur les feuilles distribuées à l'entrée. Le budget laisse présager un bénéfice de Fr. 7'000.-- pour le prochain exercice.

DECISION : Les comptes 2007, le bilan au 31 décembre 2007, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi que le budget 2008 sont approuvés sans opposition et sans remarque particulière.

5. Programme d'activités 2008

M. WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 66 du rapport annuel.

6. Elections

6.1 du comité

La grande majorité des membres du comité sollicite un nouveau mandat, à l'exception de MM. Fernand DUBOSSON, Laurent FAVRE et Josef FASEL.

Les démissionnaires sont vivement remerciés pour leur travail et reçoivent une petite attention.

Pour remplacer les démissionnaires, la Chambre valaisanne d'agriculture propose M. André FONTANNAZ de Vétroz, la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture propose M. Jean-Marc FALLET de Savagnier et la Chambre fribourgeoise d'agriculture propose M. Fritz GLAUSER de Chatonnaye.

DECISION : Les membres sortants qui sollicitent un nouveau mandat, ainsi que MM. André FONTANNAZ, Jean-Marc FALLET et Fritz GLAUSER sont élus au comité d'AGORA. Les nouveaux élus se présentent à tour de rôle et se réjouissent de cette future collaboration.

6.2 du président

M. Josef FASEL arrive au terme de son mandat. Pour le remplacer, selon le tournus, il appartient au canton de Genève de faire une proposition.

M. ERARD présente M. François HALDEMANN et dresse un bref portrait de cet ingénieur et agriculteur à Meyrin.

DECISION : M. François HALDEMANN est élu président d'AGORA par acclamations.

M. François HALDEMANN prend la parole et remercie l'assemblée pour sa confiance en se réjouissant de ces quatre prochaines années de présidence et de collaboration. Il tient également à remercier le président sortant, Josef FASEL, pour le travail accompli au service de la défense professionnelle agricole, que ce soit au niveau cantonal, au niveau régional, ou au niveau national. Même bientôt à la retraite, d'autres milieux ont déjà « récupéré » les capacités présidentielles de M. FASEL. Pour terminer, il lui remet également quelques accessoires vestimentaires.

6.3 de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que Mme Yvette PETERMANN arrive au terme de son mandat et la remercie. Selon le tournus habituel, il appartient au canton de Fribourg de désigner un suppléant.

M. Christophe GOUMAZ, collaborateur à l'UPF est proposé.

DECISION : M. Christophe GOUMAZ est élu à l'unanimité comme membre suppléant à la commission de gestion.

La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2008 :

Membres : Eliane RUFENER, VD
Eric JACQUOD, VS
Josiane MATHEZ, NE
Suppléants: Laurent SCHWAB, JB
Christophe GOUMAZ, FR

7. Financement formation professionnelle

M. PERDRIZAT présente la répartition des tâches de la formation professionnelle et fait part de la nécessité de constituer un fonds de la formation professionnelle. Celui-ci financera le développement de la formation professionnelle initiale, supérieure et continue, les cours interentreprises et la promotion de la formation.

Une analyse des besoins financiers a été faite. Le coût global est de Fr. 760'000.— pour 2008 et sera de 1'035'000.— pour 2009. La participation d'AGORA à ce fonds est de Fr. 95'000.— pour 2008 et sera de Fr. 150'000.— pour 2009.

8. Prise de position sur l'Accord de libre-échange agricole avec l'UE

M. WILLENER rappelle à l'assemblée que le Conseil fédéral a décidé, le 14 mars dernier, d'ouvrir des discussions officielles avec l'UE en vue de la conclusion d'un ALEA.

Le comité d'AGORA s'est prononcé clairement et à l'unanimité contre un tel accord. L'agriculture romande ne comprend pas l'obsession du gouvernement à vouloir libéraliser la production agricole indigène, tout en lui imposant de produire dans un contexte économique cher, alors que d'autres secteurs restent bien protégés. L'agriculture romande ne croit pas aux avantages escomptés par le libre-échange agricole. La baisse des prix à la consommation et des coûts de production est illusoire. L'accès au marché européen sera limité à quelques spécialités. Les produits transformés bon marché seront importés en masse. Les mesures d'accompagnement seront inexistantes. La baisse prévisible du revenu agricole de 50% à l'horizon 2016 n'est pas acceptable. En outre, les délégués estiment qu'il est absurde de vouloir diminuer la production suisse au bénéfice des importations. Sur le plan éthique et social, il est absurde de prendre la nourriture aux plus démunis de ce monde.

En lieu et place d'un libre-échange, AGORA propose au Conseil fédéral de poursuivre les discussions avec l'Union européenne sur la base de la clause évolutive contenue dans l'accord agricole des bilatérales I.

AGORA entend s'engager clairement comme organisation leader de l'opposition à un ALEA et cela sur le plan national.

M. WILLENER invite les délégués à confirmer la décision du comité en marquant leur accord sur le texte remis aux délégués (page 28 du présent rapport), qui rejette clairement un ALEA.

M. LE PRESIDENT met en exergue que le sujet lui tient particulièrement à cœur. Il ouvre la discussion.

M. Jacques BOURGEOIS rappelle que l'USP partage la position d'AGORA dans le contexte actuel. Toutefois, il faut le mettre en parallèle des négociations dans le cadre de l'OMC. L'USP est intervenue auprès de Doris LEUTHARD afin d'obtenir au minimum 2 représentants dans le groupe de travail d'accompagnement. Il insiste sur l'importance de participer aux négociations afin de faire valoir nos opinions et d'avoir la possibilité de rejeter le tout en temps opportun.

M. FRITZ GLAUSER indique que le comité directeur de la FSPC rejoint clairement les opposants à cet accord.

Mme MARTINE MELDEM est rassurée de voir que les associations professionnelles sont prêtes à se battre contre l'AELA. Elle représente les marchés paysans et la vente directe. Elle met à disposition son réseau pour informer le public.

M. YVES PELLAUX souhaite que le texte insiste sur la dimension éthique. L'accroissement des surfaces de compensation écologique va contre la production nourricière, surtout dans les pays du Tiers Monde qui n'ont pas suffisamment de nourriture. Pour éviter de produire « trop cher » dans les pays riches, la production est importée de pays dont les conditions de production sont parfois proches de l'esclavage.

M. WILLENER propose de compléter la résolution en tenant compte de l'aspect éthique relevé par M. PELLAUX.

DECISION : Les délégués approuvent à l'unanimité la résolution figurant en page 28 du rapport annuel.

9. Divers et imprévus

M. ZAUGG, délégué pour les apiculteurs romands, se réfère à l'intervention faite l'an dernier afin de rendre les agriculteurs attentifs aux dangers causés aux abeilles par les faucheuses rotatives et les produits phytosanitaires. Il remercie AGORA d'avoir fait publier un article dans l'Agri à ce sujet, en suggérant de le rééditer cette année.

M. JACQUES BOURGEOIS, directeur de l'USP, remercie AGORA d'avoir associé l'USP à cette assemblée. Il remercie le président sortant pour son travail et souhaite plein succès à M. HALDEMANN.

La planète est en émoi pour faire face aux changements climatiques, démographiques et de l'utilisation du sol. Il est primordial de redonner leur juste valeur aux denrées alimentaires et de remettre l'agriculture de proximité au centre des préoccupations. Au niveau de l'OMC, une réunion est prévue pour se positionner, qui permettra de désapprouver les propositions soumises en négociation (qui vont plus loin que l'ALEA). M. BOURGEOIS cite brièvement quelques autres points d'actualité à l'USP : l'ALEA, l'aménagement du territoire, la révision des paiements directs, la revitalisation des cours d'eau, l'ordonnance sur la protection des animaux. En conclusion, il insiste sur l'importance de maintenir la solidarité entre les associations.

M. LE PRESIDENT remercie les intervenants.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRESIDENT clôt la séance à 12h30 heures.

18.04.2008

La rédactrice du procès-verbal:
C. Corboud

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni au début 2009 pour examiner les questions administratives et relatives au personnel, ainsi que le budget.

Au niveau du personnel, Mme Jennifer Rouge, secrétaire à 60% a quitté AGORA le 31 mai 2008 pour donner une nouvelle orientation à son activité professionnelle. Pour la remplacer, Mme Magali Briod, de Forel-sur-Lucens, a été engagée au 1^{er} août à 50%. Outre ses compétences de secrétaire, Mme Briod est en mesure d'assumer des traductions allemand-français, ce qui est très utile pour IP-Suisse et AgriAliForm. Malheureusement, Mme Briod a connu, depuis fin octobre, des problèmes de santé et s'est retrouvée en incapacité de travail les mois de novembre et décembre. Pour faire face à cette situation, Mmes Corboud et Bourquenoud ont augmenté leur temps de travail de 10%, respectivement de 20%.

A noter aussi que le directeur d'AGORA, M Walter Willener a demandé et obtenu une réduction de son temps de travail de 20%, à partir du 1^{er} juillet 2008, pour assumer son engagement politique (Présidence du Grand Conseil neuchâtelois).

1.2 Comité

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2008. En mars, il a :

- pris connaissance des comptes 2007, du budget 2008 et du rapport d'activités,
- pris position sur le deuxième train d'ordonnances de PA 2011 (voir point 2.2.1),
- pris position contre un Accord de libre-échange agricole (ALEA) et préparé la conférence de Mme la conseillère fédérale Doris Leuthard sur ce sujet (voir point 2.3.4.2),
- reçu les informations sur l'Etat de la réforme de la formation professionnelle agricole.

En septembre, il a :

- nommé MM. Vincent Eggenschwiler (JU) André Fontannaz (VS), respectivement 1^{er} et 2^{ème} vice-président d'AGORA,
- nommé les membres des Commissions engagées dans la formation professionnelle,
- pris connaissance de la démission de la Société des vétérinaires vaudois et préavisé favorablement la demande d'admission présentée par Prolait, Fédération laitière VD-NE,
- discuté les questions liées au marché laitier et réaffirmé la nécessité absolue pour les producteurs de s'organiser efficacement, dans le sens souhaité par la FPSL,
- reçu les informations sur la mise en œuvre de l'ordonnance et du plan de formation CFC pour le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions,
- rejeté le projet d'initiative populaire sur la souveraineté alimentaire proposé par Uniterre et apporté son soutien à une démarche de l'USP sur ce sujet sous forme d'initiative parlementaire qui sera déposée par Jacques Bourgeois,
- confirmé la mise en place d'une structure d'opposition nationale au projet d'ALEA.

En décembre, il a :

- défini la position favorable d'AGORA pour la votation du 8 février 2009 (reconduction des accords bilatéraux et extension de ceux-ci à la Roumanie et la Bulgarie,
- confirmé la nécessité d'agir dans le secteur de l'économie laitière,

- entendu l'état des lieux en matière de formation professionnelle,
- accepté l'adhésion d'AGORA à la future plate-forme d'opposition à l'ALEA,
- reçu les informations sur l'évolution future des paiements directs.

1.3 Assemblée des délégués

Les trois « A » (AGORA, AGIR et AGRI) ont tenu leur assemblée respective des délégués le 11 avril 2008 à Moudon. Le procès-verbal figure dans le présent rapport. A noter, pour AGORA, le vote unanime lors de son assemblée, d'une résolution rejetant le projet d'ALEA proposé par le Conseil Fédéral et la préférence donnée à la clause évolutive des accords bilatéraux existants.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

Cette Conférence s'est réunie sept fois, dont une séance de 2 jours en Valais. Elle a notamment discuté les points suivants :

- financement de la formation professionnelle agricole et participation au fonds national,
- étude mandatée par l'UPF sur la « formation à la négociation agricole selon la méthode raisonnée »,
- incidences économiques et mesures d'accompagnement d'un éventuel ALEA,
- évolution future des paiements directs,
- organisation d'un cours « Assurances et fiscalité » en collaboration avec Agridea,
- projet d'initiative sur la souveraineté alimentaire,
- préparation de la conférence de Mme Leuthard et bilan de cette conférence,
- application de la loi sur le bail à ferme agricole,
- nouvelles exigences pour les labels « Terrasuisse » et IP-Suisse avec audition des responsables d'IP-Suisse Zollikofen et Lausanne,
- collaboration avec AGRI,
- exigences de formation pour les paiements directs,
- économie laitière, avec élargissement de la Conférence à M. Eric Jordan, directeur de Prolait comme invité,
- bilan des cours AgriTOP et poursuite des conventions avec le SPAA et les chambres d'agriculture,
- suspension de l'abaissement des droits de douane sur les céréales importés selon demande de la FSPC,
- évolution des négociations à l'OMC,
- répartition des sièges dans les organes de l'USP,
- cotisations professionnelles retenues sur les paiements directs,
- fonds national pour la formation professionnelle.

Les sujets importants comme l'ALEA, l'évolution des paiements directs, la souveraineté alimentaire, le marché laitier ou la formation professionnelle ont été discutés lors de plusieurs séances durant l'année. Depuis 2008, un point « Actualités agricoles dans les cantons » a été régulièrement ajouté aux ordres du jour copieux. Il permet l'échange d'informations entre cantons.

En début d'année, la Conférence a pris officiellement congé, au nom d'AGORA, de M. Olivier Dunant, chef du service d'agriculture qui a fait valoir son droit à la retraite à fin 2007.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

En plus du 2^{ème} train d'ordonnance sur PA 2011 traité plus bas, AGORA a exprimé son avis sur les objets suivants, dans l'ordre chronologique :

- La modification de l'ordonnance de DFF sur l'agriculture biologique, acceptée sans remarque,
- Les modifications du droit de recours des organisations et de l'étude d'impact sur l'environnement avec des allègements intéressants pour l'agriculture, mais jugés insuffisants pour les installations destinées à l'élevage d'animaux. La soumission aux études d'impact des pépinières et des serres a été clairement refusée,
- La révision de la loi sur l'assurance-chômage, acceptée sans remarque,
- Les modifications de la loi sur la protection des marques et la protection des armoiries (Swissness) où, d'entente avec les milieux concernés, il a été proposé de renforcer les exigences au niveau des matières premières indigènes, pour le droit à l'utilisation du terme « suisse ». En outre, il y a lieu de prendre en compte les spécificités des produits AOC et IGP. Plusieurs articles du projet ont ainsi été entièrement reformulés,
- La modification de l'ordonnance sur les épizooties relative aux mesures de lutte contre la fièvre catarrhale du mouton (langue bleue), mesures soutenues pour l'essentiel, mais en relevant qu'elles ne devraient pas entraver l'estivage et le trafic du bétail,
- La flexibilisation des droits de douane sur les céréales, clairement refusée au vu du peu de considération de l'OFAG vis-à-vis de la production céréalière. Il a été proposé de s'en tenir à la solution consensuelle élaborée au sein de Swissgranum,
- Les modifications des ordonnances du droit alimentaire, de l'abattage d'animaux et du contrôle des viandes. Le relèvement de certains émoluments a été refusé,
- L'ordonnance sur le plan de formation du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions,
- Le dossier de la formation, établi par AgriAliForm, admis sur la forme et le principe, mais qui a fait l'objet de nombreuses remarques de détail,
- Différentes ordonnances découlant de la loi et de l'ordonnance sur la protection des animaux, avec une position très critique sur le volume et le contenu de l'ensemble de la législation en la matière. Le renforcement des exigences relatives à la détention des animaux de rente ont été catégoriquement rejetés,
- Le rapport « Cépages » de l'OFAG, sujet sensible dans la viticulture romande. Pour AGORA, il y a lieu de mettre en œuvre quelques principes généraux comme la protection de toutes les dénominations traditionnelles, la segmentation claire des classes de vins, avec priorité AOC et l'autorisation de désignations à certains cantons,
- L'initiative parlementaire « Protection et utilisation des eaux » présentée comme contre-projet à l'initiative « Eaux vivantes ». Il a été demandé que les intérêts de l'agriculture et la préservation des bonnes terres agricoles soient pris en compte lors de la revitalisation des cours d'eau. L'entrée en matière sur le contre-projet est conditionnée à des corrections importantes sur le texte proposé,
- La réduction du taux du droit de douane pour la viande de bœuf destinée à la fabrication de sauces, réduction refusée au vu des disponibilités de viande indigène,
- Les modifications des ordonnances sur l'agriculture biologique et sur les désignations « montagne » et « alpage » acceptées sans remarque,

- La modification de l'ordonnance sur les épizooties, avec un soutien à l'enregistrement centralisé de toutes les exploitations détenant des animaux de rente et le refus de l'annonce à la BDTA des naissances de l'espèce porcine et les nouvelles taxes à l'abattage,
- La modification de l'ordonnance sur l'élevage, acceptée sans remarque,
- La révision de l'ordonnance sur les produits biocides, acceptée sans remarque (adaptation au droit de l'UE),
- Les modifications du droit alimentaire (11 ordonnances), toujours dans le sens de l'adaptation au droit de l'UE, acceptée à l'exception des dispositions relatives au lait transformé sur les alpages, jugées trop contraignantes, peu réalistes et nécessitant un délai d'au moins 5 ans pour la mise en œuvre,
- La constitution d'une réserve au bilan destinée aux mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture (voir sous point 2.3.4.5),
- L'ordonnance concernant la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton en 2009, acceptée avec invitation à prendre au sérieux les effets secondaires de cette vaccination.

2.1.1 2^{ème} train d'ordonnances PA 2011

En janvier 2008, l'OFAG a ouvert une audition sur 19 ordonnances liées à PA 2011.

Dans les remarques générales, AGORA s'est élevé contre les restrictions budgétaires prévues dès 2009 et qui annulent de fait les augmentations du crédit-cadre décidées par le Parlement en 2007 et contre le déséquilibre entre les différents secteurs de production.

Dans le détail, les remarques ont porté sur :

- L'ordonnance sur le droit foncier rural avec la demande de la prise en compte des cultures horticoles de plein champ,
- L'ordonnance sur les fermages, acceptée,
- L'ordonnance sur la protection des végétaux, avec la demande d'une extension aux variétés hybrides des espèces de maïs, de betteraves, de soja et de tournesol,
- L'ordonnance sur les paiements directs, avec la demande de réduire la part des surfaces de compensation écologique, l'augmentation des échelonnements des contributions selon la surface et les effectifs d'animaux, ainsi que des limites de revenu et de fortune. Concernant le montant des paiements directs, AGORA s'est ralliée à la solution négociée avec les branches de production par l'USP. En plus, les contributions pour la viticulture sont aussi à augmenter. La suppression des contributions pour l'estivage traditionnel à l'étranger a été refusée,
- L'ordonnance sur les contributions à la culture des champs avec des demandes concernant les betteraves sucrières,
- L'ordonnance sur la terminologie agricole, avec des corrections pour les vaches nourrices au niveau du facteur UGB,
- L'ordonnance sur les importations agricoles, avec des corrections concernant les importations de beurre et de céréales,
- L'annexe à l'ordonnance ci-dessus, acceptée,
- L'ordonnance sur le régime douanier préférentiel pour les aliments pour animaux et les oléagineux, acceptée,
- L'ordonnance sur les pommes de terre, avec la demande de relever la contribution pour les terres ouvertes,
- L'ordonnance sur le sucre, acceptée,
- L'ordonnance sur les fruits et légumes, acceptée,

- L'ordonnance sur les aliments pour animaux, acceptée,
- L'ordonnance sur le livre des aliments pour animaux, acceptée,
- L'ordonnance sur le contingentement laitier, acceptée,
- L'ordonnance sur le soutien du prix du lait, avec la demande de maintenir la saisie des données du marché,
- L'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton, à reconduire sous la forme existante,
- L'ordonnance sur la BDTA, avec des précisions concernant les mandats de la BDTA,
- L'ordonnance sur les données agricoles, acceptée,

En juin 2008, le Conseil fédéral a statué sur ce paquet d'ordonnances. Une fois n'est pas coutume, les remarques formulées lors de l'audition par les organisations professionnelles, ont été en grande partie prises en compte. En particulier, au niveau des paiements directs des conventions ont été faites dans le sens demandé, avec un bémol concernant les terres ouvertes (620 Fr. /ha au lieu des 650 Fr. /ha demandés).

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2011

La mise en œuvre des modifications de la loi sur l'agriculture votée par le Parlement en 2007 (PA 2011) s'est faite, pour l'essentiel, au 1^{er} janvier 2008. Les nouvelles dispositions relatives au droit foncier rural et aux fermages sont entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2008. Des modifications, notamment au niveau des paiements directs, sont attendues pour le 1^{er} janvier 2009.

Sur le terrain, la mise en œuvre de PA 2011 n'a pas suscité de problèmes particuliers.

2.2.2 Situation économique de l'agriculture

L'année agricole 2008 peut être qualifiée de bonne en ce qui concerne les conditions de production. Globalement, la valeur de la production agricole a augmenté de 2,6% pour s'établir à 10'913 milliards de francs. Le revenu net d'entreprise a diminué de 0,5% et s'est élevé à 2'831 milliards, en raison de l'augmentation des frais de production.

Pour la production végétale, les récoltes de fourrages ont été bonnes et moyennes en qualité, au vu des difficultés de fenaison en juin. Les récoltes de céréales ont été bonnes, avec des quantités nettement supérieures à 2007 et de bons poids à l'hectolitre. Pour les céréales panifiables, le volume a atteint 405'000 to, soit 32% de plus qu'en 2007. A noter, une nouvelle diminution des surfaces d'orge. Pour le colza (59'000 to), la demande a été supérieure à l'offre. Les pommes de terre continuent de régresser au niveau des surfaces cultivées et les rendements ont été moyens. Là aussi, la demande en hausse n'a pas pu être satisfaite. Les betteraves sucrières ont enregistré une excellente année. Les cultures maraîchères présentent un bilan contrasté, globalement plutôt bon. Le secteur fruitier est le seul à ne pas pouvoir s'associer à ce bilan positif, avec des rendements en baisse pour pratiquement toutes les cultures, liés aux conditions de l'année. Enfin, la viticulture peut faire état de très bonnes récoltes sur le plan quantitatif et qualitatif.

En production animale, le marché des animaux de rente a été excellent jusqu'en été, puis il s'est inscrit à la baisse au vu des problèmes du marché laitier. Le marché du bétail de boucherie a enregistré des prix à la hausse par rapport à 2007, notamment en raison d'une offre à la baisse. Cette baisse a été marquée par les vaches de réforme. Le marché des veaux a été bon. Après l'année 2007 difficile, la production porcine a vu une hausse marquée des prix, corrélée directement à la diminution de l'offre. Le même constat peut être fait pour les ovins. La volaille suisse a été très recherchée en 2008, avec une augmentation de la production et de la consommation. Le marché des œufs est resté stable à un bon niveau.

Le marché laitier est très agité. L'évolution très positive sur les marchés internationaux de fin 2007 n'a pas duré. Dès le 1^{er} semestre 2008, les prix ont fortement reculé dans l'Union

européenne. En Suisse, le prix du lait de centrale a augmenté en moyenne de 5 centimes au 1^{er} janvier 2008. L'annonce de baisse des prix a déclenché, à fin mai, une grève du lait avec, au bout de 4 jours, près de 10'000 producteurs qui ont cessé leurs livraisons. Sous l'égide du PSL, les acheteurs ont concédé une augmentation de 6 centimes pour le lait destiné à l'industrie, au 1^{er} juillet 2008. Mais les volumes de production ont aussi augmenté de plus de 5%, en raison notamment des quantités supplémentaires généreusement distribuées par l'OFAG à la demande des transformateurs et des organisations de producteurs. Dès novembre 2008, plusieurs acheteurs ont revu les prix à la baisse et en décembre, des baisses massives de plus de 9 cts ont été décidées unilatéralement par l'industrie pour le 1^{er} janvier 2009.

L'année 2008 a aussi été marquée par une augmentation massive des prix des agents de production agricole (carburants, engrais, frais vétérinaires, salaires, machines, ...). Cela explique la baisse de 0,5% du résultat global d'entreprise.

2.2.3 Rapport agricole 2008

Le traditionnel rapport agricole de l'OFAG est une source détaillée sur la situation de l'agriculture suisse. Voici quelques chiffres intéressants :

- A fin 2007, on comptait encore 61'764 exploitations (45'034 à plein temps et 16'730 à temps partiel), soit 1'036 de moins qu'à fin 2006
- Au niveau de la main d'œuvre, l'agriculture occupe 172'991 personnes, à fin 2007, soit 3'709 de moins que l'année précédente
- La balance commerciale des produits agricoles présente un bilan positif, dans la mesure où les exportations ont dépassé les importations pour un montant net de 13 milliards de francs. En 2000, ce bilan était négatif pour 3 milliards de francs
- Le revenu du travail a évolué comme suit :

-	Revenu du travail (Fr.)		Salaire comparable (Fr.)	
	- 2004-2006	- 2005-2007	- 2004-2006	- 2005-2007
Région de plaine	- 43'087	- 42'500	- 68'953	- 69'907
Région de collines	- 32'554	- 32'170	- 63'281	- 63'792
Région de montagne	- 25'571	- 25'966	- 58'150	- 59'071

- Le rapport 2008 présente aussi une enquête réalisée après des jeunes exploitants, interrogés notamment sur leur vision de l'avenir. Ces jeunes mettent la priorité sur la production de denrées alimentaires de qualité. Pour les jeunes agriculteurs, la vocation première de leur métier est de produire des denrées alimentaires de haute qualité, tout en respectant l'environnement et le bien-être des animaux, entre autres, grâce à un code de production écologique et à des produits du terroir. Ils pensent en revanche que la population surestime l'importance de l'entretien du paysage et de la biodiversité. Une agriculture selon leur conception est avant tout productive. En d'autres termes, les bonnes terres devraient être utilisées pour la production de denrées alimentaires et non pour l'aménagement des prairies florales. L'entretien du paysage comme but en soi ne s'accorde pas avec la perception qu'ils ont d'eux-mêmes en tant que producteurs de denrées alimentaires. Comme la vocation première de l'agriculture, à savoir nourrir la population, a regagné en importance suite à la crise alimentaire et à la crise énergétique à l'échelle planétaire, ils se sentent quelque peu confortés dans leur opinion. Les agriculteurs enquêtés sont conscients qu'un éventuel accord de libre-échange agricole avec l'UE entraînerait à coup sûr de grands changements et des mutations structurelles accrues dans l'agriculture. Les uns se préparent activement à relever les défis, d'autres les redoutent. Les jeunes agriculteurs estiment que dans tous les cas de figure les revenus ont peu de chance de s'améliorer dans l'agriculture au cours des prochaines années. Ils pensent que leur dépendance par rapport aux paiements directs réduit leur autonomie, mais ils reconnaissent la nécessité d'un soutien étatique. Ils continuent ainsi

de dépendre des décisions du politique et doivent par conséquent bénéficier d'une bonne image auprès de la population. Il est vrai que certaines conceptions personnelles entrent en conflit avec les exigences imposées par la société, mais la plupart des jeunes agriculteurs restent motivés par l'amour de leur métier. En reprenant l'exploitation parentale, ils ont opté sciemment pour l'agriculture. Cela dit, pour qu'une exploitation agricole soit viable, il ne suffit pas que les finances soient solides, il faut aussi que la charge de travail reste supportable pour l'agriculteur et sa famille. Les jeunes agriculteurs considèrent que la collaboration entre exploitations représente un important potentiel de développement, mais le sentiment d'autonomie et d'indépendance qui les caractérisent freine, voire empêche souvent, la réalisation d'associations. L'état d'esprit des jeunes agriculteurs est le plus souvent positif : en dépit de toutes les craintes et incertitudes exprimées, moins de 15% de ceux qui ont répondu au questionnaire ne sont pas confiants en ce qui concerne l'avenir de leur exploitation.

2.2.4 Rapport de situation de l'USP

A fin 2008, l'USP a publié son rapport de situation sous le titre « La cherté de l'agriculture, un mythe persistant ». Il analyse en particulier les points suivants :

- sur des dépenses totales des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) de plus de 141 milliards de francs, l'agriculture ne représente que 4,229 milliards, soit 2,98%. La prévoyance sociale elle, représente plus de 20% de ces dépenses,
- la part de l'agriculture diminue constamment depuis 1999 et elle n'a jamais été aussi faible,
- le prix de l'alimentation est de plus en plus stable en Suisse, alors qu'il augmente plus fortement à l'étranger,
- le consommateur suisse a le pouvoir d'achat le plus élevé du monde,
- l'alimentation ne représente qu'une petite part dans les dépenses des ménages (8,4%). Les assurances pèsent pour plus de 20% dans ces dépenses,
- l'indice des prix à la production a passé de 100 à 73 entre 1990 et 2007, celui des prix à la consommation de 100 à 115 pour l'alimentation et même à 128 de manière globale,
- la part des prix à la production dans les prix à la consommation est en constante diminution. Exemple :
 - pain bis de 500gr
 - prix de vente : Fr. 1.95
 - prix de la matière première : Fr. 0.53/kg
 - part dans le prix final : 13%

En outre, le rapport de l'USP analyse les prestations multifonctionnelles de l'agriculture suisse, avec ses contributions à l'écologie, à l'environnement, au paysage, au bien-être des animaux, au développement de l'espace rural et à la sécurité alimentaire et autres services.

En conclusion, l'USP réaffirme la nécessité pour la Suisse de conserver sa propre politique agricole et sa propre agriculture. En dépit d'un mythe persistant, prétendre que l'agriculture coûte trop chère relève aujourd'hui d'une déformation de la réalité.

2.3 Agriculture européenne

2.3.1 Union européenne

La Commission européenne a proposé le 20 mai 2008 de moderniser et de simplifier la politique agricole commune (PAC). Le processus appelé « Bilan de santé PAC » propose notamment les mesures suivantes :

- suppression des quotas laitiers, des jachères obligatoires et de la prime aux cultures énergétiques,
- découplage des aides,
- abandon progressif des paiements « historiques »,
- baisse de la modulation,
- révision des mécanismes d'intervention,
- conditionnalité écologique et éthologique,
- limitation des paiements directs.

La mise en œuvre de ces mesures est prévue pour 2013 (2015 pour l'abandon des quotas laitiers). Plusieurs Etats membres ont émis de sérieuses réserves et le débat ministériel s'est ouvert en automne 2008.

2.3.2 OMC

Le dynamisme des négociations OMC dans la cadre du cycle de Doha, qui s'était accéléré depuis septembre 2007, s'est arrêté sur un nouvel échec lors de la conférence ministérielle de juillet 2008 à Genève. A ce niveau, un accord sur les points essentiels dans les domaines agricoles et industriels semblait possible, notamment au sein d'un groupe restreint de 7 représentants des pays économiquement les plus importants (Australie, Brésil, Chine, UE, Inde, Japon, Etats-Unis). Heureusement le processus s'est bloqué en dernière minute dans ce groupe, à propos du mécanisme de sauvegarde spécial pour les pays en développement sur lesquels les négociations ont échoué.

La Suisse, présente dans la 1^{ère} partie de la Conférence ministérielle par Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale, a opté pour les propositions maximales, avec un accès aux marchés plus ouvert par des réductions d'au moins 54% sur toutes les lignes tarifaires. Cette position irresponsable a nécessité un énorme travail de l'USP en marge de la Conférence, travail qui a trouvé sa récompense par l'échec des négociations. Mais l'agriculture suisse a eu chaud puisque la délégation du Conseil fédéral avait donné le feu vert pour une modification du mandat de négociations OMC. Manifestement, Mme Leuthard était prête à sacrifier l'agriculture suisse sur l'autel de l'ouverture des marchés voulue par l'OMC. En contrepartie, elle a fait valoir des mesures d'accompagnements en cas d'accord.

Malgré l'échec de fin juillet 2008, le directeur général de l'OMC Pascal Lamy a remis l'ouvrage agricole sur le métier et en décembre, certains signes laissaient entrevoir une nouvelle réunion ministérielle, qui n'a finalement pas eu lieu au vu des divergences persistantes au sein des négociateurs.

Il est consternant de voir avec quel acharnement les technocrates libéraux de l'OMC persistent pour faire aboutir le cycle de Doha, ceci dans un contexte économique et financier en crise sur le plan mondial. Les échecs se succèdent et personne n'a le courage d'arrêter le cycle et de proposer de repartir sur de nouvelles bases.

2.3.3 Accords de libre-échange hors UE

La Suisse poursuit l'extension dynamique de son réseau d'accords de libre-échange, en premier lieu dans le cadre éprouvé de l'AELE. En 2008, les négociations se sont terminées avec la Colombie et les Etats du Golfe arabe. En dehors de l'AELE, un accord avec le Japon est en voie de conclusion et celui avec la Chine n'est qu'à la phase des études de faisabilité.

2.3.4 Accord de libre-échange agricole avec l'UE (ALEA)

2.3.4.1 Ouverture des négociations

Sur la base des discussions exploratoires menées jusqu'en février 2008, le Conseil fédéral a décidé, le 14 mars 2008, d'engager des négociations avec l'UE sur une ouverture globale et réciproque du marché agroalimentaire et une collaboration accrue dans le domaine de la santé publique. Cette décision était conditionnée à la consultation des commissions parlementaires de

politique extérieure et des cantons. Les dites commissions ont donné, à de larges majorités, leur feu vert. Par contre, les gouvernements cantonaux, à la majorité qualifiée de 17 sur 26, ont exprimé un avis négatif, craignant une liaison au niveau de l'UE, des discussions agricoles avec les dossiers de la fiscalité. Malgré cette opposition, le Conseil fédéral a défini le mandat de négociation qui porte sur :

- l'élimination des entraves tarifaires au commerce (droits de douane, contingents),
- l'élimination des entraves non tarifaires au commerce (prescriptions sur les produits, admission des produits et normes de commercialisation),
- l'harmonisation de la législation et la collaboration optimisée dans les domaines de la sécurité des données alimentaires, de la sécurité des produits en général et de la santé publique,
- le champ d'application qui englobe toute la chaîne de production agroalimentaire, avec les échelons en amont (moyens de production et lieux d'investissement) et en aval (transformation et commerce).

Début novembre 2008, Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale et Mme Marianne Fischer Boel, commissaire agricole de l'UE, ont officiellement ouvert les négociations en vue d'un accord de libre-échange agroalimentaire. Le planning établi par l'OFAG prévoit :

- les négociations de novembre 2008 à octobre 2010,
- la ratification de novembre 2010 à fin 2011,
- l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012,
- un délai de transition de 5 ans, soit jusqu'à fin 2016,
- le libre-échange total dès 2017.

En fin d'année 2008, il apparaît que ce planning pourrait être décalé d'une année.

2.3.4.2 Position d'AGORA

En mars 2008, le comité d'AGORA a confirmé à l'unanimité son opposition à un ALEA. Cette décision a été confirmée par l'assemblée des délégués du 11 avril à Moudon qui a voté le texte suivant :

Accord de libre-échange (ALEA)

« L'agriculture romande n'en veut pas »

Réunis en assemblée annuelle le 11 avril 2008 à Moudon, les délégués d'AGORA (Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture) rejettent clairement l'idée d'un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne comme le souhaite le Conseil fédéral.

L'agriculture romande ne comprend pas l'obsession du gouvernement à vouloir libéraliser la production agricole indigène, tout en lui imposant de produire dans un contexte économique cher, alors que d'autres secteurs restent bien protégés. Le protectionnisme agricole est à l'agriculture ce que le secret bancaire est à la place financière suisse et ce que la loi sur les brevets est à l'industrie chimique et pharmaceutique.

Ces éléments contribuent à la richesse de notre pays.

L'agriculture romande ne croit pas aux avantages escomptés par le libre-échange agricole. La baisse des prix à la consommation et des coûts de production est illusoire. L'accès au marché européen sera limité à quelques spécialités. Les produits transformés bon marché seront importés en masse. Les mesures d'accompagnement sont inexistantes. La baisse prévisible du revenu agricole de 50% à l'horizon 2016 n'est pas acceptable. En outre, les délégués estiment qu'il est absurde de vouloir diminuer la production suisse au bénéfice des importations. Sur le plan éthique et social, il est absurde de prendre la nourriture aux plus démunis de ce monde.

En lieu et place d'un accord de libre-échange, AGORA propose au Conseil fédéral de poursuivre les discussions avec l'Union européenne sur la base de la clause évolutive contenue dans l'accord agricole des bilatérales I. Cela permettra, à l'image du fromage, une ouverture ciblée pour certains produits, la viande porcine ou les spécialités carnées par exemple.

Enfin, AGORA entend s'engager clairement comme organisation leader de l'opposition à un ALEA et cela sur un plan national. L'organisation romande va mettre sur pied d'ici fin juin 2009 une communauté d'intérêts pour une politique agricole durable et raisonnable, réunissant les organisations et les entreprises qui ne veulent pas d'accord de libre-échange agricole.

A noter que l'USP a rejoint, après beaucoup de discussions internes, la position d'opposition début septembre 2008.

2.3.4.3 Conférence de Mme Doris Leuthard sur l'ALEA

A l'invitation des 3 « A » (AGORA, AGIR, AGRI), la Conseillère fédérale Doris Leuthard a donné une conférence publique le 17 avril 2008 à Grange-Verney. Plus de 450 personnes, dont tous les jeunes en formation à Agrilogie, ont suivi son exposé sur le thème de « L'accès au marché de l'Union européenne : les jeunes agriculteurs ont besoin de perspectives ». Une discussion a suivi son intervention et elle a accepté de poursuivre sa visite en terre romande avec une heure de discussion particulière avec les principaux responsables de l'agriculture romande.

La Conseillère fédérale s'est montrée convaincue et déterminée. Maîtrisant parfaitement son sujet, elle n'est pas venue à Grange-Verney pour dire des choses agréables au nombreux public présent. Les arguments en faveur d'un ALEA sont transmis avec précision, avec conviction. L'ouverture des marchés est inéluctable, de nouveaux débouchés sont indispensables, les frais de production vont diminuer. « Le Conseil fédéral ne se fout pas de l'agriculture ». Des mesures d'accompagnement sont prévues. Dans la discussion, Mme Leuthard n'hésite pas à s'écarter des réponses préparées par l'OFAG pour marteler ses crédits. Le public secoue la tête en marque de désapprobation.

Elle pose alors la question qui tue : quelle alternative proposer pour une agriculture suisse prospère? L'extension sectorielle du libre-échange sur la base de l'accord bilatéral agricole, proposée par AGORA, est jugée irréaliste. Rien ne sera facile pour les jeunes agriculteurs, mais le repli n'est pas une solution.

Lors des discussions particulières, la Conseillère fédérale, un peu marquée par les réactions du public, laisse entrevoir des exceptions sectorielles au libre-échange (légumes par exemple).

Elle a aussi exprimé ses remerciements pour l'excellente organisation de la manifestation.

2.3.4.4 Mesures d'accompagnement

En avril 2008, le Département fédéral de l'économie a institué un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions de mesures d'accompagnement pour l'ALEA. Il comprend 18 représentants des organisations agricoles, du commerce, de l'industrie agroalimentaire, des consommateurs et des cantons.

Sur la base d'un canevas établi par l'OFAG, les organisations membres du groupe de travail ont été invitées à faire des propositions. L'USP a élargi cette invitation à toutes ses organisations membres, à l'exception de celles directement représentées dans le groupe de travail. AGORA a coordonné les propositions pour les Chambres d'agriculture de Suisse romande et a transmis les requêtes suivantes :

- Mise en place d'une caisse de retraite nationale pour l'agriculture,
- Suppression des entraves administratives à l'exportation,

- Renforcement des aides pour les améliorations structurelles,
- Défiscalisation des paiements directs pour l'IFD,
- Renforcement des interprofessions,
- Mise en œuvre de l'article 182 de la LAgr (répression des fraudes),
- Renforcement de la loi sur les cartels,
- Prise en charge de la différence des taux TVA pour l'exportation,
- Exonération de la RPLP pour le transport des matières agricoles,
- Désendettement de l'agriculture suisse.

Au total, l'USP a enregistré plus de 220 propositions. Les principales ont été concentrées en 38 propositions qui ont été transmises à l'OFAG. Les autres ont aussi été transmises en dehors du canevas officiel.

L'OFAG, pour sa part a enregistré plus de 240 propositions extrêmement variées. Il y a lieu de relever aussi que l'industrie de transformation a présenté des requêtes pour des aides à un niveau élevé. Les organisations agricoles elles-mêmes ont aussi présenté certaines requêtes totalement contradictoires (écologie, prix des céréales, etc...). Une estimation grossière des besoins financiers montre des propositions ascendantes à près de 20 milliards de francs.

A fin 2008, l'OFAG n'avait pas encore établi la liste des propositions susceptibles d'être retenues.

2.3.4.5 Financement des mesures d'accompagnement

En septembre 2008, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur la création d'une réserve au bilan pour le financement des mesures d'accompagnement. Des moyens financiers seraient réservés d'avance pour le financement ultérieur de ces mesures. Le système consisterait à réserver les recettes provenant des droits de douane à l'importation de produits agricoles et de denrées alimentaires et ce avant l'entrée en vigueur de l'ALEA.

AGORA, après avoir rappelé son opposition à un ALEA, a catégoriquement rejeté le projet proposé. Celui-ci constitue un véritable chèque en blanc pour l'agriculture dans la mesure où la libération de la réserve nécessitera, le moment venu, une décision du Parlement, elle-même soumise au frein des dépenses de la Confédération (nouvelles économies ou nouvelles recettes). Les estimations indiquent qu'un montant, entre 3,1 et 3,7 milliards de francs, pourrait être réservé, ce qui est nettement insuffisant par rapport aux 20 milliards de pertes économiques d'un ALEA pour l'agriculture d'ici 2026. Les moyens pourraient aussi être utilisés en cas d'accord à l'OMC et/ou d'ALEA. Les mesures d'accompagnement ne sont pas connues actuellement et on ne sait pas si elles seront réservées à l'agriculture seule ou aussi aux secteurs en aval et en amont. Enfin le projet est purement déclamatoire et n'est pas de nature à véritablement donner des garanties à l'agriculture suisse en cas de réalisation d'un ALEA.

Pour AGORA, la seule voie possible réside dans la mise en place d'un fonds spécial (et non virtuel) affecté aux mesures d'accompagnement nécessaires en cas d'aboutissement des négociations OMC ou d'accord ALEA.

2.3.4.6 Mise en place d'une structure d'opposition à l'ALEA

Comme annoncé au printemps 2008, AGORA a travaillé sur la mise en place d'une structure d'opposition à l'ALEA. En effet, en parallèle avec l'annonce de l'ouverture des négociations officielles, une Communauté d'intérêts pour le secteur agroalimentaire suisse (CISA), réunissant des entreprises de la transformation, de la distribution et quelques organisations agricoles, a vu le jour le 30 avril 2008. Cette association a pris le relais du groupe pour une politique agricole offensive, présidée par Hans Burger, ancien directeur de l'OFAG.

Dans un premier temps, nous avons établi des contacts avec les organisations et entreprises susceptibles de rejoindre une structure d'opposition à l'ALEA. Après avoir trouvé un relais en Suisse alémanique, il a été décidé de travailler sur le plan national. Les documents suivants ont été établis :

- projet de statuts d'une Communauté d'intérêts pour une agriculture productive et une industrie agroalimentaire forte en Suisse (CIAPIAF-CH),
- projet de cotisation et budget prévisionnel 2009-2012,
- projet de cahier des charges du secrétariat.

Les buts de la CIAPIAF-CH sont de :

- représenter et promouvoir une agriculture productive en Suisse,
- soutenir et développer une industrie agroalimentaire forte en Suisse,
- empêcher la conclusion d'un ALEA,
- favoriser les relations commerciales avec l'UE, dans le cadre des accords bilatéraux,
- être l'interlocuteur vis-à-vis des autorités, de la politique et des médias.

En fin d'année, de nombreux contacts avaient été établis au niveau du recrutement d'organisations et d'entreprises membres, au niveau de la composition du comité et au niveau du financement. Cependant, le relais alémanique d'AGORA ayant été élu au Conseil fédéral, la concrétisation des contacts a été interrompue. Toutefois, tous les éléments sont en place pour créer la structure d'opposition durant le 1^{er} trimestre 2009. Le début des activités opérationnelles, par le secrétariat qui serait confié à AGORA, est prévu pour le 1^{er} mai 2009. A noter que la structure est prévue jusqu'en 2012 et elle servira, si nécessaire, au référendum qui s'avère d'ores et déjà indispensable sur cet objet.

2.4 Autres activités 2008

2.4.1 Marché laitier

Tout au long de l'année, AGORA a suivi le marché laitier. Nous avons soutenu la grève des livraisons à fin mai et salué les négociations menées sous l'égide de la FPSL pour relever le prix du lait destiné à l'industrie de 6 cts/kg au 1^{er} juillet 2008. La large enquête de la FPSL menée auprès de 27'000 producteurs a aussi reçu le soutien d'AGORA. Nous avons en particulier invité les producteurs à répondre positivement aux questions posées (question de l'offre, regroupement des producteurs, fonds d'entraide). A la connaissance des résultats très positifs de cette enquête, nous avons invité les responsables des Organisations de producteurs (OP) à suivre la volonté de la base.

Ces différents appels à l'union n'ont guère été suivis sur le terrain et à mi-novembre, nous avons dû assister à la création de l'« Association lait suisse » (ALS) regroupant les entreprises de transformation, les OPU et même certaines OP (MIBA, ZMP).

D'emblée ALS annonçait des baisses de prix pouvant aller jusqu'à 25cts/kg. En fin d'année, ALS a recommandé une baisse de 9 cts/kg, aussitôt appliquée sur le marché.

AGORA a enregistré en cours d'année la demande d'admission de Prolait, Fédération laitière née de la fusion des fédérations laitières vaudoise et neuchâteloise, demande acceptée par le comité. Ainsi, l'arrivée de Prolait permettra à AGORA de s'engager davantage dans les questions d'économie laitière à l'avenir.

3. Information, relations publiques

3.1 AGRI

AGORA a apporté plusieurs contributions rédactionnelles au niveau de l'actualité et des éditoriaux.

La nouvelle formule du journal professionnel de l'agriculture romande, lancée en octobre 2007, a été bien accueillie par les abonnés. Le comité de pilotage mis en place pour réaliser le nouveau journal a encore examiné les questions relatives aux abonnements et à la promotion. Avec les chambres d'agriculture, les fichiers d'abonnés gratuits ont été épurés et réduits.

Si les abonnements diminuent lentement mais sûrement en raison de l'évolution des structures, les recettes publicitaires ont atteint un bon niveau en 2008, permettant ainsi au journal d'obtenir un résultat financier positif.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2008. Les réflexions ouvertes en 2007 sur le rôle et les tâches de l'agence d'information agricole romande se sont poursuivies. Une nouvelle formule pour la « Revue de presse » est à l'étude. Les activités au niveau de l'agence de presse ont été diminuées au profit de la communication grand public au travers de documents et brochures d'informations et de personnes « sur le terrain » dans les foires et expositions. La collaboration avec les écoles a aussi été renforcée.

3.2.1 « *Champs libres* » la bande dessinée de l'agriculture suisse

A l'initiative de Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, AGORA et AGIR ont été mandatés pour donner suite à la proposition de Georges Pop, journaliste, de réaliser une bande dessinée promotionnelle sur l'agriculture suisse. La vingtaine de dessinateurs de Suisse romande sollicités a livré ses planches dans les délais impartis et a presque entièrement respecté le cahier des charges établi par AGORA et AGIR. Il est axé sur l'illustration de la multifonctionnalité et de la durabilité de notre agriculture. Les dessinateurs ont fait preuve d'humour, d'ironie, ainsi que de sérieux.

AGORA/AGIR ont défini les modalités d'édition et de diffusion de cette bande dessinée avec Georges Pop et l'imprimerie Campiche SA à Oron. Les aspects financiers ont aussi été traités avec la recherche de sponsors. A ce niveau, la communication de base de l'USP « Proches de vous les paysans suisses » a alloué un montant de Fr. 20'000.- et fenaco un montant de Fr. 10'000.-.

A fin juillet 2008, l'ouvrage a été imprimé à 3'000 exemplaires. Vingt-quatre dessinateurs romands y ont collaboré, dont Derib, Mix et Remix, Poussin, Mibé, Mandrill, etc...

Le lancement officiel s'est fait le 1^{er} avril 2008, dans le cadre du Brunch à la ferme organisé sur l'exploitation de la famille Bovat à Villars-le-Terroir en présence de nombreux dessinateurs, des concepteurs et de représentants des éditeurs.

L'écho médiatique de cette publication a été énorme, avec une vingtaine de mentions et d'articles dans toute la presse romande.

Sur le plan commercial, cette bande dessinée a connu un succès relatif. Sans doute, le prix de vente aux particuliers de Fr. 28.-- a été un frein. A fin 2008, l'état de la diffusion est le suivant :

- achat par fenaco pour revente dans les magasins LANDI de Suisse romande : 1'200,
- vente dans les librairies : 52,
- vente sur les stands : 29,
- vente sur commande : 238,
- exemplaires promotionnels gratuits (dessinateurs, presse, partenaires, sponsors, organisations, etc): 271,

soit un total de 1'790 ex. écoulés. Il reste aussi un stock d'environ 1'200 exemplaires à écouler.

3.3 AMTRA

Comme d'habitude, l'AMTRA a édité et diffusé les 6 numéros annuels de la Revue suisse d'agriculture et les 6 numéros annuels de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture.

Le comité s'est réuni 2 fois. Les comptes 2007 ont à nouveau nécessité le recours aux réserves de l'Association pour la mise en valeur des travaux de la recherche agronomique.

Afin de limiter les pertes, le comité a décidé de se séparer d'un collaborateur à 50% en 2008. La directrice de l'AMTRA, Mme Judith Auer, a été associée aux travaux visant à redéfinir les moyens et la stratégie de communication et de publication de la recherche agronomique suisse. En fin d'année, un certain nombre d'options ont été prises, portant sur la fusion de la Revue suisse d'agriculture de l'AMTRA avec « Agrarforschung » publié par l'OFAG. Il en résultera dès 2010, une seule revue en version allemande et en version française qui sera éditée par Agroscope, donc par la Confédération. La Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture restera à l'AMTRA, ce qui permettra de retrouver l'équilibre financier. En effet, en raison des différences énormes au niveau de la publicité, le Revue « Agri » est déficitaire alors que la revue « Viti » est équilibrée, voire positive sur le plan financier.

La solution proposée par Agroscope a reçu l'accord du comité de l'AMTRA. Elle est prévue pour une période limitée de 3 ans, soit le temps nécessaire pour voir si elle est judicieuse.

3.4 Les Magiciens de la terre

Au cours de la période sous revue, le comité des Magiciens de la terre a mené une réflexion quant à l'évolution de la présence de l'agriculture au Comptoir suisse. Cette réflexion a été initiée par la fin de la convention de collaboration entre Beaulieu Exploitation SA et Les Magiciens de la terre. L'analyse a mis en évidence les éléments suivants :

- le concept des Magiciens de la terre a rencontré un franc succès auprès des visiteurs, des exposants du Comptoir suisse et des membres des Magiciens de la terre. En termes de chiffres, plus de 80% des personnes interrogées sont satisfaites des animations proposées par les Magiciens de la terre,
- la vente et la présentation des produits se sont bien développées au cours des années. Le chiffre d'affaires moyen est en constante augmentation,
- les exposants du Marché des Magiciens de la terre ont également pu développer leurs ventes à l'issue du Comptoir, de même qu'initier des collaborations entre eux.

Ainsi, au terme de l'analyse, les Magiciens de la terre ont pris la décision de poursuivre et de développer le concept des Magiciens. La volonté est d'accroître le nombre de produits présentés ainsi que d'offrir une alternative aux producteurs ne pouvant pas participer au Comptoir suisse. A ce titre, la volonté est d'ouvrir une épicerie romande lors de l'édition 2009 du Comptoir suisse.

Outre le développement des Magiciens de la terre, le comité a préparé la mise en place de l'édition 2008 du Comptoir suisse. Ce travail d'analyse, de préparation, de mise en œuvre et de développement s'est fait au cours de 4 séances de comité.

AGORA assure le secrétariat de l'Association des Magiciens de la terre. Cela implique la coordination des travaux du comité et des divers projets, ainsi que les inscriptions des exposants. Ce projet ne pourrait pas vivre sans le soutien financier de la Confédération, du canton de Vaud, des sponsors et des membres.

3.5 Salon suisse des Goûts et des Terroirs, Bulle

La 9^{ème} édition de ce Salon a eu lieu du 29 octobre au 2 novembre 2008. Elle restera dans toutes les mémoires comme l'année de tous les superlatifs. Avec des records dans tous les domaines, aussi bien au niveau des visiteurs (plus de 40'000), des exposants que des produits exposés, le Salon a confirmé sa position incontestée de numéro 1 au niveau national en tant que

manifestation de promotion des produits du terroir. Les invités du Salon, la région Poitou-Charentes, l'Ancien Comté de Gruyère et la région du Lac de Morat ont contribué au succès de la manifestation tout comme le Swiss Bakery Trophy. Plus de 250 artisans de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux. En moins de 10 ans, les produits du terroir ont grandement évolué et sont devenus imaginatifs et très dynamiques.

Le succès de l'édition 2007 a débouché sur une bonne situation financière dont le comité du Salon a pris connaissance avec satisfaction lors de sa seule séance de l'année 2008.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2008

La seizième édition du Brunch à la ferme du 1^{er} août 2008 a été un succès, tant au niveau du nombre de visiteurs, de l'organisation que du temps.

Au fil des années, le Brunch à la ferme du 1^{er} août est devenu l'événement incontournable de la période estivale pour la population suisse. Cela permet de présenter les multiples facettes de l'agriculture suisse et de créer des liens privilégiés avec la population suisse.

Cette réussite incombe avant tout à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les remercier pour leur travail dans l'organisation de cette manifestation.

AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Notre contribution consiste à apporter un soutien aux responsables cantonaux, à promouvoir et à transmettre la liste des Brunchs à la ferme, ainsi que d'assurer le lien avec les médias.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

La campagne de promotion de l'agriculture suisse au travers de personnalités portant la chemise Edelweiss s'est poursuivie en 2008. Les responsables de la campagne ont eu la main heureuse avec le cycliste Fabian Cancellara et le tennisman Stanislas Wawrinka, tous deux médaillés d'or aux Jeux Olympiques 2008 à Pékin. Les top-modèles Nadine Strittmatter et Patricia Schmid et le duo comique Ursus et Nadeschkin ont aussi contribué à cette campagne.

Le stand a été présent à plus de 30 foires et expositions dont 10 en Suisse romande. Un nouveau module sur le développement durable a été rajouté. Les animations sous forme de jeux et de concours ont été améliorées.

Les actions bien connues avec les projets « écoles », visites d'étables, site agriculture.ch, shop, articles promotionnels ont connu le succès habituel. A noter aussi que des projets sont développés uniquement en Suisse alémanique (B'city, théâtre à la ferme, TV paysanne) et d'autres uniquement en Suisse romande (Bande dessinée). A relever encore l'important soutien apporté par la campagne nationale à des manifestations régionales, organisées la plupart du temps par les Chambres d'agriculture.

Pour 2009, un nouveau concours national de photos sur l'agriculture est prévu.

4. Conventions

4.1 Union suisse des paysans

La séance « au sommet » annoncée dans le rapport annuel 2007 a eu lieu à fin janvier 2008. Elle a permis à la délégation romande (AGORA et Chambres d'agriculture) d'exposer concrètement un certain nombre de problèmes, liés en particulier aux activités de service de l'USP. Dans un premier temps, les participants romands ont eu l'impression d'être écoutés, mais pas forcément entendus et compris par l'USP. Heureusement que cette première impression a été largement infirmée durant l'année, dans la mesure où des demandes de meilleure collaboration formulées par AGORA se sont concrétisées positivement, par exemple au niveau :

- de corrections dans le programme d'activité,

- de la mise en place d'une plate-forme commune USP-AGRIDEA pour le développement rural,
- de l'organisation commune d'un cours « Assurances et fiscalité »,
- de la promotion commune du tourisme rural.

Dans la mesure où les relations, la concertation et la collaboration sont restées excellentes au niveau des gros dossiers de politique agricole, des consultations et de la communication, c'est donc un bilan très positif qui peut être fait en matière de relations conventionnelles entre AGORA et l'USP à fin 2008.

A noter aussi qu'AGORA a servi de plate-forme d'échanges et discussions entre l'USP et Uniterre sur la question d'une éventuelle initiative sur la souveraineté alimentaire et nous avons aussi formulé un projet qui a servi de base à la démarche parlementaire entreprise sur ce sujet par le directeur de l'USP.

4.2 Uniterre

Il n'y a pas eu de séance officielle entre AGORA, les Chambres d'agriculture et Uniterre en 2008. Cependant, les contacts bilatéraux ont été soutenus sur les questions liées à la souveraineté alimentaire (voir ci-dessus), la grève du lait et les objets soumis à consultation. L'échange d'information, qui est l'élément central de la convention de collaboration, a bien fonctionné. La convention a été reconduite pour 2009.

4.3 Chambres d'agriculture de Suisse romande

Cette convention a été une nouvelle fois appliquée avec succès. A titre d'exemple parmi d'autres, on peut citer la concertation pour rassembler, sous l'égide d'AGORA, une dizaine de propositions pour des mesures d'accompagnement ALEA, à l'attention de l'USP. A noter aussi qu'une attention a été donnée à la diffusion d'informations aux Chambres d'agriculture.

4.4 AgriTOP

A. Cours de base

A fin 2008, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations avec main d'œuvre extrafamiliale affiliée aux différents systèmes d'assurance globale : 1990. Ce chiffre ne prend pas en compte le canton de Neuchâtel pour lequel le décalage avec l'année de perception de la cotisation a été mis à jour. Cela concerne environ 130 exploitations,
- nombre d'exploitations en suspens à fin 2008 : 195, dû au fait qu'un rappel a été lancé en automne aux exploitations sans inscription des cantons de VD, FR, GE, VS et NE,
- nombre de cours organisés : 12 avec 251 participants (21 par cours),
- nombre de participants au module AgriTOP dans le cadre des cours préparatoires au brevet agricole : 28,
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins, a suivi le cours de base entre 2002 et 2008 : 1'798.

Si l'on admet qu'environ 2'100 exploitations sont concernées par AgriTOP en Suisse romande, on constate qu'avec 1'800 qui ont suivi le cours et 200 en suspens, plus de 95% des exploitations romandes répondent à la directive CFST sur la sécurité au travail.

Toutefois, le suivi et la gestion administrative de ces quelques 2000 exploitations n'est pas toujours facile.

B. Cours AgriTOP +

Le programme de cours AgriTOP+ envoyé à fin 2007 a permis d'enregistrer 194 inscriptions, avec une grande dispersion sur la dizaine de cours proposés et une grande dispersion géographique des intéressés. En fin de compte, les cours suivants ont été organisés :

- sensibilisation à la conduite de véhicules de manutention : 13 participants,
- construction et rénovation, comment pratiquer en toute sécurité : 13 participants,
- manipulation des bovins : 16 participants,
- sécurité des chenillettes porte-outils viticoles : 13 participants,
- gestes et postures, ou comment ménager son dos : 8 participants,
- agir sur le stress dans l'agriculture : 16 participants en 2 cours,
- produits phytosanitaires « Swiss Gap » : 9 participants,
- urgences en agriculture : 8 participants,

soit un total de 96 participants. Les autres inscriptions ont été renvoyées à l'hiver 2008-2009. En décembre, un nouveau programme de cours agriTOP+ a été envoyé à plus de 1'500 exploitations qui avaient suivi le cours de base. Ce programme mentionnait les dates proposées pour ces cours, ce qui devait faciliter la gestion des inscriptions. A noter que la majorité des cours AgriTOP + sont gratuits pour les participants. Seule la part des coûts supérieure à Fr. 100.- par cours est facturée. La réserve constituée par AGORA sur les cotisations de base sert à financer les premiers 100 francs des cours.

C. Autres points

Une séance bilatérale AGORA-SPAA a permis de faire le point sur la convention Agri-TOP. Dans un premier temps, AGORA a demandé une baisse de la cotisation de base, au vu de la fin de l'amortissement des frais du SPAA pour l'élaboration de la solution de branche. Cette demande n'a pas été acceptée par le SPAA, mais ce dernier a accepté de reprendre dès 2009 le travail d'envoi des documents AgriTOP aux exploitations ayant suivi le cours de base. Ces envois seront faits deux fois par année.

5. Autres activités

5.1 SAB

Après 23 ans (!) d'activités au sein du comité du SAB (comme représentant agricole neuchâtelois, puis romand depuis 2000), nous avons souhaité nous retirer de cet organe lors de l'assemblée générale 2008 qui s'est tenue à Alt St Johann (SG). Dorénavant, c'est M. Laurent Favre, directeur de la CNAV et Conseiller national qui représente l'agriculture romande au comité du SAB.

Nous relevons que le SAB, avec une infrastructure opérationnelle relativement légère, est sans doute l'une des organisations les plus efficaces au niveau de la défense des intérêts politiques et économiques sur le plan national. C'est aussi une source d'informations très utile pour des domaines autres que l'agriculture comme le développement de l'espace rural, la politique régionale, le tourisme, l'énergie, les transports et la sylviculture.

5.2 Agridea

En 2008, la direction d'AGORA a consacré plus de 20 jours de travail pour Agridea, ceci au niveau du comité, du comité d'organisation du 50^{ème} anniversaire de la vulgarisation en Suisse, du dicastère « Stratégie » et du groupe de travail chargé de la réorganisation d'Agridea.

- Le comité s'est réuni 4 fois dans l'année pour traiter les affaires courantes (comptes, rapport d'activités, etc.) et les objets préparés par les dicastères.
- Le comité d'organisation du 50^{ème} anniversaire a préparé la journée officielle du 6 juin 2008, à l'IAG de Grangeneuve. Celle-ci a réuni près de 400 personnes pour une matinée thématique sur l'agriculture, le développement rural et le rôle futur de la vulgarisation. Le public a pu découvrir une foire aux projets avec plus de 40 projets initiés, suivis ou conduits par la vulgarisation agricole dans toute la Suisse. En outre, une plaquette commémorative pour les 50 ans d'Agridea (anc. ASCA) a été publiée et diffusée. Durant

l'année, Agridea a aussi renforcé sa présence dans la presse agricole. Grâce à un énorme engagement du personnel des Centrales de Lausanne et de Lindau, les coûts de cet anniversaire fort bien réussi sont restés limités.

- Le dicastère « Stratégie » s'est réuni 4 fois pour examiner la politique des membres, les conventions passées avec des membres ou des partenaires. Il a surtout suivi les travaux initiés par l'OFAG sur le système de connaissance agricole en Suisse. Avec les directions des Centrales, il a élaboré une variante « Collaboration » entre la recherche, la formation et la vulgarisation par rapport à la variante « Fusion » préconisée par Agroscope et la HES Zollikofen. Le comité a repris la variante « collaboration ». En fin d'année, le dicastère a entamé les réflexions sur la stratégie d'entreprise à conduire à l'horizon 2012.
- Le groupe « Réorganisation » qui réunit des représentants des dicastères « Stratégie » et « Gestion » s'est réuni 4 fois. Il a examiné différentes possibilités de réorganisation interne et abouti aux décisions suivantes :
 - à l'avenir, les 2 Centrales auront une direction unique,
 - les deux sites de Lausanne et de Lindau sont maintenus et la nouvelle direction sera rattachée à l'un de ces sites,
 - un nouveau concept d'organisation sera élaboré d'ici l'automne 2009, avec le concours d'un coach externe
 - la mise en place de la nouvelle organisation se fera en 2010
- Lors de l'assemblée des délégués 2008, une information a été donnée sur la réorganisation envisagée. Cette assemblée a aussi vu l'élection de M. Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture du canton de Vaud au comité.

A noter encore qu'AGORA a organisé, en collaboration avec Agridea, un cours « Assurance et fiscalité », avec la participation d'USP-Assurances et de la Fondation rurale de prévoyance professionnelle de Prométerre. Ce cours a connu un vif succès avec 42 participants, nécessitant le dédoublement du cours.

Enfin, en cours d'année, AGORA et Agridea entretiennent de nombreux échanges directs sur les thèmes d'actualité.

5.3 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

Cette Conférence s'est réunie 3 fois en 2008. Elle a vu l'arrivée de M. Frédéric Brand, nouveau chef de Service de l'agriculture du canton de Vaud, depuis le 1^{er} juin 2008.

La mise en œuvre de la politique agricole, les demandes de financement pour des projets externes, l'économie laitière, l'avenir de l'OIC, les relations avec la BDTA, le développement rural, l'assurance qualité sont quelques-uns des dossiers examinés en 2008.

5.4 Agro Marketing Suisse (AMS)

Le point fort des activités d'AMS en 2008 a été d'organiser la présence de la Suisse comme hôte d'honneur à la Semaine Verte internationale de Berlin, la principale foire européenne de l'agriculture et de l'alimentation. Cette présence a été une réussite totale, tant au niveau de la participation des personnalités politiques et économiques, du stand et des animations proposés par la Suisse, que de l'intérêt médiatique. La présence de tous les cantons suisses, avec leurs spécialités régionales a aussi contribué au succès de la présence helvétique.

AMS a poursuivi la promotion de la marque de provenance « Suisse Garantie », notamment avec un spot TV et dans les foires et expositions dans le pays.

Les discussions avec les organisations sectorielles (AGORA a participé à celles avec Swiss Cheese Marketing et IP-Suisse) n'ont pas permis d'aboutir à l'intégration du logo « Swiss

Garantie » dans l'identité visuelle commune demandé par l'OFAG pour la promotion des produits de l'agriculture. Le système actuel avec la mention « Suisse.Naturellement » est donc maintenu.

Le groupe de travail « Structures » s'est réuni 2 fois. Il a procédé à un examen des statuts d'AMS et des propositions d'adaptation ont été préparées à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués. A l'interne, les cahiers des charges du président, du secrétariat, du gérant et des commissions ont été redéfinis dans la perspective des changements à venir en 2009. Au niveau des structures, sur le fond, celles-ci sont maintenues sous une forme légère. AMS assure la promotion générique des produits agricoles suisses et les organisations de branche celle de leurs produits. AMS a aussi développé un système de controlling de l'efficacité des mesures de promotion, système qui est à disposition des organisations membres.

5.5 Activités diverses

Pêle-mêle, AGORA a encore été actif dans les points suivants :

- participation au 2^{ème} Salon Energissima, à Fribourg, en collaboration avec l'IAG, Agridea et les Chambres d'agriculture,
- présentation d'exposés sur les thèmes actuels de politique agricole à l'AMASR, à Agrilogie Marcelin, à la Société d'agriculture du Locle, à l'UDC du canton de Fribourg,
- examen des comptes du projet « Pays Romand – Pays Gourmand » géré par Agridea et rapport à l'attention de l'OFAG,
- participation au Forum de l'Association « Ecole à la Ferme »,
- participation à la présentation de l'étude « Pâturages boisés » dans l'Arc jurassien,
- participation à la conférence de presse commune USP-FNSEA au Locle et à Villars-le-Lac (F).

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée dans l'Ouest de la Suisse (PIOCH) fédère les associations de production intégrée des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. La PIOCH traite prioritairement les questions relatives aux Prestations Ecologiques Requises (PER) et à l'environnement. De plus, elle aborde aussi les points d'intérêt pour ses membres.

En 2008, le comité de la PIOCH s'est réuni à quatre reprises. Il a notamment traité les objets suivants :

- le comité de la PIOCH a consacré la majeure partie d'une séance à l'étude du 2^{ème} train d'ordonnances de la PA 2011 : ordonnance sur les paiements directs, ordonnance sur la BDTA et ordonnance sur les données agricoles. La PIOCH a largement soutenu les déterminations d'AGORA et de l'Union suisse des paysans,
- la mise en œuvre du schéma de réduction des paiements directs pour la viticulture a suscité une discussion animée au sein du comité de la PIOCH. Les membres ont notamment mis en exergue l'inadéquation des dispositions pour la viticulture. A ce titre, la PIOCH est intervenue auprès de la Conférence des chefs de service de l'agriculture romande et du Tessin pour dénoncer les dispositions et demander une intervention de la CCSAR auprès de l'Office fédéral de l'agriculture,
- la PIOCH a également transmis une détermination concernant le projet de directives pour les arbres à haute tiges. Nous avons répondu à un questionnaire choix multiples. Dans les grandes lignes, la PIOCH privilégie des directives comprenant des critères facilement applicables,

- l'Office vétérinaire fédéral a sollicité l'avis de la PIOCH sur le manuel de contrôle des animaux. La PIOCH a regretté que le temps à disposition pour traiter cet important document n'ait pas été suffisant. De plus, la quantité et la lisibilité du document laissent les membres de la PIOCH perplexes. Enfin, au vu du nombre de directives, la PIOCH considère que l'application de la protection des animaux ne va pas se simplifier au cours des prochaines années,
- l'Office fédéral de l'agriculture ne dispose plus de la base légale pour reconnaître les règles techniques PER. Ainsi, le comité de la PIOCH a souhaité mener une discussion avec les responsables des paiements directs au sein des cantons pour statuer sur l'avenir des règles techniques PER. En conclusion, la décision a été prise de maintenir les règles techniques PER de la PIOCH. Les cantons vont directement reconnaître formellement ces règles techniques PER,
- au cours de plusieurs séances, le comité de la PIOCH a adopté plusieurs documents des règles techniques PER. De plus, il a pris connaissance de l'évolution des travaux du projet ASA 2011, ainsi que des propositions faites par le Forum national de la compensation écologique.

Enfin, en fin d'année, le comité a élu M. Olivier Oppliger, Lignières, à la présidence de la PIOCH. M. Joël Scheidegger, président sortant, ayant exprimé le vœu de remettre son mandat.

6.2 IP-Suisse, Lausanne

Comme de coutume, l'année écoulée fut riche en émotions et remplie d'activités multiples. Les membres du comité ainsi que la gérance ont œuvré au bon fonctionnement et à la promotion de notre association et du label, plus particulièrement en Romandie. Lors des différentes séances, le comité, secondé du secrétariat, a défini les objectifs et le fil rouge à suivre, afin de répondre au mieux aux attentes de nos membres et de nos partenaires commerciaux.

2007-2008, une année pas comme les autres

Une récolte de céréales médiocre sur l'ensemble de l'Europe, ainsi que sur certaines régions du globe, une spéculation accrue sur les marchés, une production active d'agro carburants en lieu et place de denrées alimentaires dans certains pays, la modification des habitudes alimentaires de certaines populations, etc. ont fait que les stocks mondiaux de denrées alimentaires ont fondu comme « neige au soleil ». Cette situation, que l'on peut qualifier de préoccupante, influence également le marché agricole indigène de notre pays. Alors que nous étions, malgré nous, habitués à une baisse régulière et constante des prix à la production, c'est la première fois que nous avons négocié et commercialisé la production de céréales IP-SUISSE avec une augmentation significative des prix par rapport aux prévisions et à l'année précédente.

Evolution sur le long terme

Malgré le contexte économique et politique actuel, nous devons rester attentifs quant à l'évolution ainsi qu'au développement futur de notre label de qualité. Via le projet « biodiversité et protection des ressources », IP-SUISSE marque le pas en faveur d'une agriculture respectueuse de la faune et de la flore, favorisant un développement durable, de proximité, répondant ainsi aux attentes de la nature, des consommateurs et de nos partenaires. Pour ce faire, IP-SUISSE a intensifié sa collaboration avec le centre ornithologique de Sempach.

Cette nouvelle philosophie est également soutenue et partagée par notre organisation romande, pour autant que le système d'évaluation de la « biodiversité et protection des ressources » soit adapté au plus proche de la pratique agricole.

Reconnaître la coccinelle, c'est reconnaître la nature

Tout au long de l'année, la communication a également été une activité centrale du label IP-SUISSE, resp. de notre organisation romande. C'est au moyen d'un spot TV, de campagnes d'affichage, d'activités promotionnelles en collaboration avec nos partenaires, de présence dans

les principales foires suisses - via nos membres agriculteurs - etc., que la coccinelle s'est présentée aux consommatrices et consommateurs suisses.

En conclusion, afin de renforcer notre position sur les marchés, nous devons impérativement créer une image forte, livrer une qualité irréprochable et apporter une plus-value claire, à la nature, aux consommateurs, nos partenaires ainsi que nos membres producteurs. Ce qui signifie que la promotion de la coccinelle, à chaque échelon, doit encore se renforcer et perdurer.

6.3 FPVS

Au cours de l'exercice sous revue, les membres du comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses se sont réunis à trois reprises. Les thèmes se sont concentrés sur les éléments suivants :

- l'Office fédéral de l'agriculture a ouvert une consultation sur différentes modifications de l'ordonnance sur la protection des végétaux. La volonté de l'Office fédéral de l'agriculture est d'introduire une zone protégée au Nord des Alpes. Ces nouvelles dispositions visent à mettre en place une systématique pour éviter l'introduction de la flavescence dorée au Nord des Alpes. La Fédération a soutenu le principe de ces nouvelles exigences. Toutefois, au vu du risque de ne plus pouvoir importer du matériel, la Fédération a demandé le report de l'entrée en vigueur des mesures au 1^{er} juillet 2010,
- au cours de sa séance du mois d'août 2008, le comité de la FPVS a pris la décision d'entamer une révision de ses statuts. Cette révision est rendue nécessaire par l'évolution des structures des exploitations, ainsi que de répondre aux futurs défis de la profession. La modification des statuts devrait être effective au cours de l'année 2009,
- la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Au cours du mois de mars 2008, 4 pépiniéristes ont eu l'occasion de traiter 29'200 plants. Au vu de l'introduction de la zone protégée, le traitement à l'eau chaude prendra une plus grande importance au cours des prochaines années,
- enfin, la FPVS publie, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

6.4 VITIPLANT

Au cours de la période sous revue, le comité technique de *VITIPLANT* s'est réuni à trois reprises. Il a notamment traité les points suivants :

- fixation d'une procédure de travail pour la gestion du passeport phytosanitaire et de la certification. Cette procédure a pour but d'améliorer les prestations à l'attention des partenaires de *VITIPLANT* (pépiniéristes, Office fédéral de l'agriculture, contrôleurs),
- fixation des délais d'inscription des parcelles à greffons, porte-greffes et pépinières,
- organisation de la formation des contrôleurs de *VITIPLANT*,
- adoption des comptes et des budgets,
- prise de position relative à l'introduction d'une zone protégée au Nord des Alpes. *VITIPLANT* a soutenu le principe d'introduire une zone protégée au Nord des Alpes. Toutefois, elle s'est opposée au calendrier de mise en œuvre,
- relation entre l'Office fédéral de l'agriculture et Agroscope Changins-Wädenswil. La volonté était de mieux définir les rôles de chaque intervenant au niveau de la certification. De plus, ACW souhaite mettre en place une commission d'agrément des nouvelles sélections. *VITIPLANT* pourrait jouer un rôle dans ce travail, notamment au niveau du secrétariat de la commission d'agrément,
- détermination sur différents points ouverts au niveau de la certification. Des réponses ont été apportées à la mise en place des tests plants pièges, de la vieille vigne, des pieds

manquants, des mesures en cas de remplacement, ainsi que les mesures à prendre en cas de constat de bois noir, Esca et Phylloxéra,

- le comité technique a statué sur les parcelles inscrites au niveau de la certification.

Enfin, la volonté du comité technique est de s'engager dans la vulgarisation des dispositions de la certification, ainsi que la promotion.

6.5 CiT

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de Terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de Gastrosuisse, est en charge des lignes directrices des produits du terroir. AGORA assure la présidence et le secrétariat de cette Commission.

Au cours de l'année sous revue, la commission s'est réunie à deux reprises. Elle a pris connaissance et traité les objets suivants :

- les cantons de Neuchâtel, Jura et Jura bernois ont mis en place les structures et les procédures de travail pour la certification des produits. Cette présentation a démontré la difficulté de mettre en place une certification à moindre coût pour les producteurs. La présentation a également permis de faire l'état de la situation dans les autres cantons de la Suisse romande,
- les lignes directrices des produits du terroir ont été élaborées en 2003. L'application des lignes directrices a mis en exergue la nécessité d'apporter des précisions et des développements sur certaines dispositions. Ainsi, un travail d'adaptation est en cours de route,
- la procédure d'homologation des produits pour la certification est lourde et elle ne garantit pas toujours une égalité de traitement. Les membres de la commission ont ainsi décidé de modifier la procédure de reconnaissance des produits.

Enfin, l'Office fédéral de l'environnement a soumis en consultation le projet d'introduire un label pour les produits issus des parcs régionaux. La commission a soutenu le principe d'une mise en place de directives pour l'utilisation du label produit. Par contre, la commission a sollicité des précisions sur les procédures de décision et décidé de limiter la validité des directives aux parties nécessitant une coordination.

6.6 Le déclic

Le comité s'est réuni 3 fois en 2007 pour prendre connaissance de l'évolution des appels, pour définir la formation continue des intervenantes, pour relancer la promotion et pour assurer le financement de l'Association. L'assemblée générale bisannuelle a eu lieu en avril.

De janvier à novembre 2008, la ligne d'écoute téléphonique « Le Déclic » a enregistré 19 appels.

Sur la base des fiches remplies par les intervenantes au téléphone, la typologie des appels est la suivante :

- appels de tous les cantons romands
- 12 appels de femmes et 7 appels d'hommes
- majorité d'appels de la zone de plaine et de collines
- beaucoup d'appels de personnes dans les tranches d'âge 36-45 ans et 56-65 ans
- très large majorité d'appels en provenance d'exploitantes et d'exploitants à titre principal
- majorité d'appels pour des problèmes personnels (découragement, santé, solitude) et familiaux (succession, couple, enfants)
- les problèmes financiers sont aussi souvent cités
- la durée moyenne des appels se situe vers 30 minutes.

La formation des intervenantes à l'écoute et les bonnes connaissances en matière de problèmes personnels et agricoles ont permis d'apporter des pistes de solutions dans plusieurs cas.

Un effort a été fait pour la promotion du « Déclic » avec une campagne d'annonces dans « agri » et avec la création du site www.ledeclic-agricole.ch.

Nous avons organisé la rencontre avec le Sorgentelefon alémanique qui a confirmé la similitude de la typologie des appels. Ceux-ci sont au nombre d'une centaine par année, soit une proportion un peu plus élevée qu'en Suisse romande.

6.7 Tourisme-rural.ch

AGORA suit régulièrement le développement de cette Association indépendante depuis le 1^{er} janvier 2007. Nous en tenons en particulier la comptabilité. L'essentiel du travail a porté sur l'amélioration du site www.tourisme-rural.ch, sur la mise en place de critères de qualité, sur le recrutement de nouveaux membres et surtout sur la visite systématique des prestataires en Suisse romande.

La reprise au sein du Département « communication » de la plate-forme nationale de l'agrotourisme a permis de concrétiser pour la première fois le projet de promotion commune entre « Vacances à la ferme », « Aventure sur la paille » et « tourisme-rural.ch », avec le soutien financier de l'OFAG.

En septembre 2007, AGORA et « tourisme-rural.ch » ont mandaté le SAB pour mener une étude sur « L'agritourisme en Suisse : analyse de la situation et recommandations ». En janvier 2008, AGORA a participé à un atelier national, conduit par le SAB dans le cadre de cette étude, réunissant les acteurs principaux de cette activité.

Le SAB a rendu son étude aux mandataires en septembre 2008. Elle a mis en évidence les éléments suivants :

- **L'agritourisme répond à un besoin :**

Le tourisme est un marché en pleine croissance. L'organisation mondiale du tourisme prévoit que les mouvements de voyageurs vont plus que doubler d'ici à 2020. Les touristes recherchent avant tout les lieux de détente, où il est possible de se ressourcer, mais aussi de vivre des expériences enrichissantes. L'agritourisme offre ces possibilités, bien que la clientèle actuelle reste les familles avec enfants. L'exemple de l'Autriche permet de se faire une idée de l'importance économique du secteur. En 2005, l'association « Urlaub am Bauernhof » a recensé 4,2 millions de nuitées, ce qui a généré un chiffre d'affaires de 1 à 1,2 milliard d'euros.

- **Des offres dispersées :**

Les offres en Suisse sont très dispersées : à côté des grandes organisations comme « Vacances à la ferme » ou « Aventure sur la paille », il y a de nombreux prestataires isolés. La communication et la collaboration entre les prestataires est mauvaise. Le marché reste flou pour le client qui s'y intéresserait. Il n'y a pas non plus de standards qualité, ni de signalisation commune.

- **Nos voisins font mieux !**

Au Tyrol du Sud (province de Bolzano), 9,5% des exploitations agricoles pratiquent l'agritourisme. Elles génèrent 5% de toutes les nuitées et un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros. Les offres sont commercialisées sous la marque « Roter Hahn » (coq rouge). La province de Bolzano soutient l'agritourisme par des mesures sur l'aménagement du territoire et par des subsides (maximum 40'000 euros par exploitation).

En France, environ 18'000 exploitations font de l'agritourisme, ce qui correspond à 3,1% de toutes les exploitations. Des organisations nationales s'occupent du marketing et de la gestion des différentes marques. Pour tout nouveau bâtiment ou nouvelle infrastructure, il faut simplement une autorisation de construire. Des soutiens nationaux et également de l'Union européenne sont disponibles.

Le rapport mentionne pas moins de 37 recommandations à l'attention des autorités fédérales et cantonales et des milieux concernés. Voici les plus importants :

- Une plate-forme nationale permettrait de mieux coordonner les acteurs entre eux. Des efforts allant dans cette direction ont été entrepris, mais il faudrait encore intégrer les cantons et les milieux du tourisme. La plate-forme s'occuperait en priorité de marketing et de gestion de qualité. La création d'une centrale de réservation serait également une possibilité.
- Les prestataires devraient plus collaborer entre eux et offrir des « packages » pour rendre leurs offres plus attractives. La collaboration avec les offices de tourisme et les organisations touristiques régionales est essentielle. L'agritourisme doit être considéré comme un complément à l'offre touristique et non comme une concurrence.
- L'agritourisme doit avoir aussi plus de poids dans la vulgarisation et la formation agricole.
- Un label unique rendrait le marché plus transparent et permettrait de développer ensuite une signalisation uniforme des fermes qui pratiquent l'agritourisme.
- Un frein important au développement de l'agritourisme est tombé lors de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire le 1^{er} septembre 2007. Les cantons doivent maintenant se positionner et donner plus de poids à l'agritourisme, au travers notamment des plans directeurs. Les cantons du Tessin et du Valais ont déjà une base légale sur l'agritourisme

L'étude « L'agritourisme en Suisse – Analyse de la situation actuelle et recommandations se trouve sur www.agora-romandie.ch, www.tourisme-rural.ch et www.sab.ch.

6.8 Swiss Beef Romandie

AGORA tient la comptabilité et le secrétariat administratif (envois, assemblée générale, etc.) de cette organisation qui regroupe une centaine de producteurs de bétail de boucherie de Suisse romande. Nous collaborons étroitement avec le secrétaire de l'Association, M. Frédéric Baudraz.

6.9 Fédération suisse des vignerons (FSV)

A mi-juin 2008, la FSV s'est retrouvée sans secrétariat. Elle a lancé un appel d'offres pour la tenue de ce secrétariat. AGORA a fait une offre spontanée et complète. Nous nous sommes retrouvé en concurrence avec l'USP et après différentes péripéties, nous avons proposé à l'USP et à la FSV une solution consistant à attribuer le secrétariat politique et administratif à l'USP et le secteur de la formation professionnelle viticole à AGORA. Cette solution pragmatique a été acceptée par le comité de la FSV début décembre 2008 et elle sera mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2009.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Commission AQ des examens de maîtrise agricole

Commission et secrétariat

La Commission s'est réunie à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au mois de mai, la traditionnelle séance de coordination avec la Commission de l'Union Suisse des Paysans, organisée par AGORA, s'est déroulée au Valais. Ces différentes séances ont permis l'organisation des examens, le traitement de cas particuliers et d'entamer les premières réflexions pour le développement futur des brevets et maîtrises.

Au niveau de la représentation, M. Dominic Walter représentant praticien du canton de Genève a remplacé Michel Bidaux, démissionnaire.

Brevet agricole

Treize différents modules ont été offerts sur les trois sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation.

Deux nouveaux modules: "Travaux pour tiers" et "Energies renouvelables" ont rencontré du succès auprès des candidats.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note médiane
Brevet (modulaire)	85	350	21%	4.5
Nombre de lauréats	22 brevetés (dont 1 dame)			

Les lauréats:

Nom	Prénom	Lieu, canton de domicile
Bonvin-Sansonnens	Sylvie	Rueyres-les-Prés FR
Borgognon	Alexandre	Gletterens FR
Chollet	David	Maracon VD
Därendinger	Claude	Corcelles-Concise VD
Dessibourg	Denis	St-Aubin FR
Emery	Eric	Vuissens FR
Favre	Nicolas	Pont FR
Filliez	Jean-Henri	Le Châble VS
Flotron	Nicolas	Forel-Lavaux VD
Gex-Fabry	Laurent	Massongex VS
Gross	Alain	Châbles FR
Guignard	Cyrill	Le Brassus VD
Hauert	Jérôme	Grandvaux VD
Kaltenrieder	Nicolas	Cormoret BE
Kolly	Fabien	Corbières FR
Kolly	Nicolas	Pont-la-Ville FR
Meylan	Sébastien	Montagny-près-Yverdon VD
Pilloud	Didier	Chamby VD
Rapin	Laurent William	Moudon VD
Rey	Christophe	Oulens-s-Lucens VD
Rochat	Cédric	Le Solliat VD
Vuilliminet	Tony	Savagnier NE

Maîtrise agricole

Au total 99 candidats étaient inscrits aux différents modules de la maîtrise, qui se sont déroulés sur 3 sites. Vingt candidats se sont présentés à l'examen final.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note médiane
Maîtrise (modulaire)	79	169	21%	4.8

Examen final	Médiane	Taux d'échec
Etude d'exploitation	4.8	20%
Appréciation du candidat sur l'expl.	5	10%
Gestion appliquée	4.8	15%
Résultat global de l'examen	4.8	5%
Nombre de candidats à l'examen	20	
Nombre d'échecs à l'examen	1	
Candidats ayant réussi l'examen en 2007 (conditions modulaires remplies en 2008)	3	
Nombre de lauréats	22	

Une belle cérémonie de remise des maîtrises organisée le 12 septembre 2008, par l'Association des maîtres agriculteurs, au Château de Boudry a permis d'honorer les lauréats.

Les lauréats:

Nom	Prénom	Domicile
BALLY	Nicolas	Mollens VD
BILLAUD	Jean-Yves	Orzens VD
BOSSON	Sébastien	Riaz FR
BRAILLARD	Frédéric	Besencens FR
BRÜLHART	Patrice	Corserey FR
DERIAZ	Gilles	Baulmes VD
DESLARZES	Frédéric	Versegères VS
FAVRE	Edgar	Le Crêt FR
GENOUD	Rodolphe	Châtel-St-Denis FR
HEUSLER	Christian	Delémont JU
JORDAN	Pierre-Yves	Domdidier FR
MATTHEY	Isabelle	La Brévine NE
PASCHE	Lionel	Martherenges VD
REY	Frédéric	Forel-sur-Lucens VD
RICHOZ	Maxime	Semsaes FR
SAUGY	Didier	Granges-Marnand VD
SAVARY	Florian	Granges-près-Marnand VD
SCHUWEY	Joël	Broc FR
SURDEZ	Romain	Les Breuleux JU
TÂCHE	Ludovic	Remaufens FR
TORNAY	Etienne	Orsières VS
ZAUGG	Bruno	Moutier BE

7.2 Commission d'examen professionnel et de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Commissions et Bureau

Au niveau de la Commission technique arboricole, M. Christophe Borbœen a été remplacé par M. Emmanuel Chassot, représentant praticien de l'Association des maîtres arboriculteurs romands.

Les Commissions et le Bureau ont concentré les activités sur l'organisation d'une session d'examen du brevet et de la maîtrise pour les trois professions.

La formation à l'école de Changins a été au cœur des discussions à plusieurs reprises. En effet, le changement de la législation de la formation professionnelle et du système de subventionnement afférent, oblige l'école de Changins à procéder à certaines adaptations. Ainsi, à partir de 2010 le CFC deviendra un prérequis obligatoire pour rentrer à l'école de Changins. Ceci permettra aux candidats de remplir les conditions d'admission à l'examen du brevet fédéral.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

La préparation des examens du brevet est assurée dans le cadre de modules de l'école spécialisée de Changins. Suffisamment de candidats arboriculteurs s'étant intéressés au brevet, l'école de Changins a pu démarrer une volée d'arboriculteurs (ESp), ce qui a réjoui la Commission.

Au total 8 candidats des différents métiers se sont présentés aux examens finaux du brevet organisés par AGORA.

Les examens finaux du brevet en bref:

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	8		3	5
Lauréats aux examens finaux	7		3	4
Nombre d'échecs	1		0	1
% d'échecs	12%		0%	20%

Lauréats brevet de viticulteur:

Nom	Prénom	Domicile et canton
KLEINERT	Christine	Sion VS
LINDER	Marie	Haute-Nendaz VS
WIDMER	Florian	Bursinel VD

Lauréats brevet de caviste:

Nom	Prénom	Domicile et canton
BOVY	Xavier	Mont-sur-Rolle VD
CLEMENT	Emy	Cuarnens VD
CROPT	Harald	Ollon VD
DUBOIS	Salomon	Vouvry VS

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

En collaboration avec l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation, les 6 modules de la maîtrise ont été offerts. La nouvelle mouture (révision de 2007), permet une collaboration optimale avec les agriculteurs en ce qui concerne la plupart des modules.

Un viticulteur et deux cavistes se sont présentés et ont réussi l'examen final de la maîtrise.

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes en bref :

	M2 Economie nationale et politique	M3 Marketing et communication	M4 Droit, formes d'entreprises	M5 Assurances, impôts	M6S Gestion d'entreprise (rattrapage)	M7S Economie et cadre législatif (rattrapage)
Inscrits	6	2	2	2	1	1
Acquis	4	2	2	2	1	1
Non-acquis	2	0	0	0	0	0
% Echec	33%	0%	40%	14%	-	0%
Total des évaluations des modules				14		
Candidats inscrits pour les examens finaux				3		
Lauréats aux examens finaux				3	(1 viticulteur et 2 cavistes)	
Taux d'échec aux examens finaux				0%		

Lauréat de l'examen fédéral de la maîtrise de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
DORSAZ	Christophe	Fully VS

Lauréat de l'examen fédéral de la maîtrise de caviste:

Nom	Prénom	Domicile et canton
DORSAZ	Eddy	Fully VS
DUPUIS	Christian	Perroy VD

7.3 Formation professionnelle supérieure de paysanne

AGORA assume le secrétariat romand de la Commission des examens professionnels de paysanne. Durant cette année, 33 évaluations de modules du brevet de paysanne ont été réalisées. Les modules Autoapprovisionnement, Jardinage, Gestion de l'exploitation et Droit ont été offerts.

L'examen final du brevet de paysanne s'est déroulé le 29 janvier 2008 à Agrilogie Marcelin.

Examen final du brevet de paysanne:

	Nombre de candidats	Lauréates	Taux d'échec	Note médiane
Examen final brevet	7	6	14%	4.2

Lauréates du brevet de paysanne:

Nom	Prénom	Domicile et canton
BANDELIER	Maryline	Sornetan BE
BROQUET	Katharina	Movelier JU
HULMANN	Chantal	Sceut JU
KOHLI	Catia	Perrefitte BE
LACHAT	Tècle	Courcelon JU
SIEGENTHALER	Maryline	Fankhaus BE

L'Union Suisse des Paysannes et Femmes Rurales (USPF) a mis en consultation un concept d'un nouvel examen du brevet de paysanne, commun avec les gouvernantes de maison. AGORA a pris position concernant ce développement en mettant notamment en exergue les aspects suivants:

- Apporter des précisions dans le profil professionnel en explicitant les spécificités du brevet de paysanne et en axant le profil sur la gestion de branches de productions et de prestations.
- Maintenir des compétences décisionnelles dans les régions en ce qui concerne la mise en œuvre. A cet effet, maintenir les commissions régionales comme premiers interlocuteurs des candidates.
- Dans le but d'assurer une perméabilité vers les modules de la maîtrise agricole, introduire le module du brevet agricole "Gestion des branches de production" comme module obligatoire du brevet de paysanne.
- Le module Jardinage devrait être maintenu comme module à option, dans le but de répondre aux attentes de la Suisse romande.

7.4 ARC Actif régional créatif

AGORA est membre du groupe de projet du programme ARC, qui est un cours intensif de 10 jours permettant un travail approfondi essentiellement dans le domaine des compétences personnelles. La phase pilote de ce projet, soutenu par le SECO, s'est terminée fin 2007. Une évaluation devra avoir lieu, puis le groupe de projet sera dissout.

7.5 Groupe de travail formation supérieure AgriAliForm

AGORA assure le secrétariat du groupe de travail pour la formation supérieure au sein des métiers d'AgriAliForm. Ce groupe de travail assure la coordination entre les métiers en ce qui concerne le développement des règlements et directives du brevet et de la maîtrise fédérale.

Les activités de cet organe se résument, pour 2008, aux éléments suivants:

- Demande d'octroi d'un soutien financier de l'OFFT pour la réalisation d'une analyse des profils professionnels de la formation supérieure des métiers d'AgriAliForm. Cette demande a été acceptée par l'OFFT.
- Attribution d'un mandat à un expert externe pour la conduite d'une analyse des profils professionnels.
- Préparation de l'analyse des profils avec l'établissement d'un inventaire des dispositions réglementaires existantes.

7.6 Coordination de l'examen relatif au permis de traiter

Sur mandat octroyé par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Plusieurs séances ont eu lieu en 2008, qui ont permis de traiter les aspects suivants:

- Coordination nationale, notamment sur la formation portant sur la protection des utilisateurs,
- Analyse et coordination concernant la mise en place de la nouvelle formation initiale (cours professionnels, cours interentreprises) avec le permis de traiter,
- Coordination romande des examens du permis de traiter.

7.7 Commission de formation professionnelle agricole

La Commission de formation professionnelle est l'instance en charge de la gestion du règlement d'apprentissage d'agriculteur/trice au niveau de la Suisse romande. Au cours de l'année sous revue, les travaux ont été largement influencés par les travaux de réforme du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.

- Ainsi, au cours de la première séance de l'année, la Commission a pris connaissance de la conclusion des travaux de la réforme pour l'ordonnance de formation conduisant au CFC. Elle a notamment présenté des revendications de Bio-Suisse relatives au titre, ainsi que sur le modèle de formation du canton de Thurgovie.
- Au cours de la deuxième et troisième séance, la Commission a accompagné les travaux en vue de l'introduction d'une formation initiale en deux ans conduisant au titre d'agropaticien AFP. Les futurs candidats pourront choisir l'orientation agriculture, culture spéciale et vinification. Cette formation correspond à un besoin et elle permet de dégager une solution pour les jeunes ayant des difficultés scolaires.
- La Commission de formation professionnelle agricole a aussi pris position sur différents documents soumis en consultation pour l'organisation du monde du travail AgriAliForm. Il s'agit notamment du dossier de formation, nouvelle dénomination du cahier d'exploitation. Le projet soumis en consultation répond aux attentes des professionnels. Une amélioration a été exigée au niveau de la qualité de la traduction.
- La Commission de formation professionnelle agricole a aussi pris position sur le modèle de salaire soumis en consultation par AgriAliForm. Ce dernier a suscité de vives discussions au sein de la Commission. Une partie de la Commission souhaitait dissocier clairement le salaire et le dédommagement pour les prestations fournies par la famille. Toutefois, le système traditionnel a été adopté par les membres de la Commission.
- La Commission de formation professionnelle agricole a également adopté les directives minimales du salaire pour les apprentis agricoles. Les commissions cantonales ont la possibilité d'adapter les directives, tout en respectant les minimaux émis par la Commission de formation professionnelle romande.
- Un accent particulier a été accordé à l'information et la transmission des résultats des travaux de réforme aux maîtres d'apprentissage de la Suisse romande. Ainsi, au cours de l'année 2008, le secrétaire de la Commission de formation a participé à de multiples séances d'information dans les différents cantons de Suisse romande. Cela a notamment permis de présenter le nouveau modèle de formation, ainsi que les principales nouveautés de l'ordonnance et du plan de formation.

Enfin, en matière de promotion des métiers, le stand de promotion a été utilisé à de multiples reprises par les commissions cantonales de formation. Au dire des utilisateurs, le matériel promotionnel remplit pleinement les attentes.

7.8 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

Cette Conférence fédère les directeurs des centres de formation des métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et du monde vitivinicole. Elle associe également à ses travaux les directions des HES de Changins et de Zollikofen.

Les travaux de la Conférence ont été fortement influencés par la réforme du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. La Conférence, en collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), a institué un groupe de travail pour la mise en œuvre de la nouvelle formation. Ce groupe de travail est notamment chargé d'organiser la formation pour les enseignants, les formateurs en entreprise et les moniteurs des cours interentreprises.

La Conférence s'est réunie à deux reprises au cours de l'année sous revue. Elle a notamment traité les objets suivants :

- La Conférence a analysé et pris position sur la formation initiale en deux ans conduisant à l'attestation fédérale AFP. Les directeurs des centres de formation de la Suisse romande ont pleinement soutenu le projet soumis en consultation, tout en apportant des propositions de modification au plan de formation. Cette nouvelle formation permettra d'apporter une solution aux jeunes en difficulté. De plus, elle assurera une meilleure qualité de la formation.
- La Conférence a également pris connaissance des travaux effectués par l'Ortra AgriAliForm au niveau de la coordination de la mise en place du plan d'études cadre de la culture générale. La Conférence se félicite de ce travail. Le document de coordination a été adopté par l'ensemble des centres de formation de la Suisse, ce qui va garantir le maintien des échanges des places d'apprentissage.
- La Conférence a aussi accordé une place particulière à la mise en place du plan-type de formation. Ce plan répartit les objectifs de formation par année de formation et détermine l'ampleur des périodes d'enseignement. Ce document est nécessaire à la mise en place de la formation au sein des centres de formation. Le travail est réalisé par les éditions-LMZ, à Zollikofen, sur mandat de l'Ortra AgriAliForm. Les premiers résultats étaient disponibles à la fin du mois de novembre 2008. La Conférence des directeurs attend encore que le même travail soit effectué pour les branches spéciales de l'agriculture.
- La qualité de la formation se traduit notamment par la qualité des moyens d'enseignement. La Conférence suisse des directeurs des écoles professionnelles agricoles a mandaté les éditions-LMZ pour effectuer ce travail. La Conférence a malheureusement dû constater que les éditions-LMZ n'avaient pas prévu de rédiger des moyens d'enseignement pour les métiers des branches spéciales de l'agriculture. Forte de ce constat, elle est intervenue auprès des éditions-LMZ en vue de dégager une solution. Avec l'appui de l'Ortra AgriAliForm, les éditions-LMZ se sont résolues à rédiger également des moyens d'enseignement pour les branches spéciales de l'agriculture. Gageons que cet éditeur tiendra ses promesses.
- Le groupe de travail de mise en œuvre a préparé le concept de formation à l'attention des enseignants et des maîtres d'apprentissage. Au niveau des enseignants, la décision a été prise de constituer un groupe de mise en œuvre par domaine d'activités. Chaque profession et chaque métier sont représentés au sein de ces groupes. Ces groupes ont le mandat de préparer la 1^{ère} année de formation et d'organiser la formation au sein des centres. Les premières réunions auront lieu au début de l'année 2009.

7.9 Commission romande de pédagogie

La Commission romande de pédagogie, composée des enseignants des centres de formation de la Suisse romande, a pour mandat d'organiser la formation continue du corps enseignant. Cette formation est dispensée sous forme de journées thématiques.

Au cours de l'année 2008, cinq journées thématiques ont été organisées sous le thème « alternances méthodologiques ». Ces journées avaient pour objectifs de présenter différentes méthodes d'enseignement. Environ 80 enseignants de Suisse romande ont participé à l'une de ces journées. Force est de constater que le thème a répondu à une attente de la part du corps enseignant. Toutefois, l'analyse du cours a mis en exergue la nécessité de disposer d'un accompagnant au sein des centres pour la mise en place des méthodes proposées.

7.10 AgriAliForm

L'organisation du monde du travail AgriAli**Form** fédère les associations professionnelles des métiers de l'agriculture (AGORA, Bio-Suisse, Union suisse des paysans), de l'arboriculture (Fruit Union suisse), d'aviculture (Aviforum), de caviste (Association suisse des commerces de vins), de culture maraîchère (Union maraîchère suisse) et de viticulture (Fédération suisse des vigneron). Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'Union suisse des paysans et femmes rurales a rejoint AgriAli**Form**. Elle est en charge de la formation professionnelle des différents métiers.

L'année 2008 peut être caractérisée par la conclusion de différents projets et la mise en œuvre des ordonnances et du plan de formation pour le CFC et l'AFP. Le comité de l'Ortra AgriAli**Form** a siégé à sept reprises au cours de l'année 2008. Il a traité les objets suivants:

- Le comité de l'Ortra a pris connaissance de la conclusion des travaux de réforme pour la CFC. Ainsi, au terme de trois ans de travaux, les partenaires (Ortra, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)) ont donné leur accord pour une ordonnance de formation avec six titres différents. De plus, à l'exception du métier de caviste, les jeunes ont encore la possibilité de choisir le domaine spécifique de la production biologique. Ces nouvelles dispositions introduisent un nouveau modèle de formation et les cours interentreprises. Ces nouveautés suscitent encore de vives réactions auprès des maîtres d'apprentissage.
- Le comité de l'Ortra a longuement discuté des dispositions relatives au contrat d'apprentissage et des directives salariales. L'objectif est de fixer une directive salariale minimale par profession sur le plan suisse.
- Au cours de sa séance du mois de juillet, le comité a adopté le règlement d'application des cours interentreprises. Ce règlement fixe le contenu des programmes des cours interentreprises et fixe les responsabilités entre la Commission de surveillance et les commissions de cours. Implicitement, le règlement détermine aussi les responsabilités entre AgriAli**Form** et ses organisations membres.
- Le comité prend régulièrement connaissance des travaux de mise en œuvre. A ce titre, il a été l'initiateur pour la mise en place d'un groupe de coordination entre l'Ortra et la Conférence suisse des écoles professionnelles agricoles. Ce groupe a établi 34 activités à coordonner pour assurer une mise en place coordonnée de l'Ordonnance et du plan de formation.
- Le comité a donné son accord au développement d'un logo pour l'Ortra, ainsi que du matériel promotionnel à l'attention des jeunes et des maîtres d'apprentissage potentiels. Fin décembre 2008, un dépliant promotionnel présentant les différents métiers est sorti de presse. De plus, à la même date, un document promotionnel pour la recherche de nouvelles places d'apprentissage a également été édité par l'Ortra. Enfin, un site internet était en construction sous l'adresse www.agri-job.ch.
- Le comité a pris connaissance des travaux de rédaction du plan-type de formation et des moyens d'enseignement. AgriAli**Form** est intervenue à deux reprises auprès des éditeurs-LMZ pour exiger la rédaction d'un plan-type de formation et des moyens d'enseignement pour les branches spéciales de l'agriculture.
- Le comité a initié les travaux de réforme de la formation professionnelle supérieure. Il a notamment fixé le cadre, les structures et le calendrier des travaux. L'objectif est d'arriver à des propositions concrètes à l'horizon de 2012.

La mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle a octroyé de nouvelles responsabilités aux associations professionnelles. Ces dernières sont également synonymes de charges supplémentaires. A ce titre, pour éviter de faire porter les charges financières sur les maîtres d'apprentissage uniquement, la décision a été prise d'instituer un fonds de la formation professionnelle. L'Ortra AgriAli**Form** a entamé les travaux pour obtenir l'extension de la force obligatoire. Fin octobre 2008, le Conseil fédéral a étendu la force obligatoire.

Enfin, le comité a également mené une longue réflexion sur les structures de l'Ortra. Les structures ont été adaptées afin d'intégrer au mieux les attentes des organisations membres, ainsi que d'améliorer le travail de l'Ortra.

Formation professionnelle supérieure:

- Sous l'égide d'AgriAliForm, conduire une analyse des profils professionnels de la formation supérieure, en collaboration avec un expert externe,
- Conduites de sessions d'examens pour les agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, cavistes et paysannes,
- Améliorer la partie formation professionnelle sur le site internet d'AGORA en utilisant notamment les accès réservés pour les membres des commissions.

8. Programme d'activités 2009

Pour 2009, il est prévu entre autres les activités suivantes :

- Concrétisation de la structure d'opposition à l'ALEA
- Examen des prestations et du financement d'AGORA
- Réforme structurelle des organisations agricoles en collaboration avec l'USP
- Contribution à la réorganisation d'Agridea
- Amélioration de la communication vers l'extérieur et à l'intérieur de l'agriculture
- Examen de la future loi sur le développement territorial et d'autres objets soumis à consultation ou à audition
- Suivi du marché laitier

9. Conclusions

Après le paradis de 2007, l'agriculture est presque retombée en enfer en 2008. Nous le disions en conclusion du rapport 2007 « Ne cédon pas à l'euphorie ! ». Nous ne croyions pas si bien dire.

« L'enfer c'est les autres » disait Jean-Paul Sartre. C'est partiellement vrai pour l'agriculture suisse qui a subi les fluctuations des marchés mondiaux, marchés nettement orientés à la baisse l'an dernier. A ce niveau, il est difficile d'influencer le cours de ces marchés très volatils et qui sont la cible nouvelle de spéculations sans état d'âme. Mais l'enfer c'est aussi un peu nous ! Preuve est donnée par la désunion des producteurs de lait face à la sortie du contingentement laitier étatique au 1^{er} mai 2009. Pour les uns, le salut ne peut venir que des transformateurs, sous forme de contrats individuels et directs, prometteurs notamment de volumes de production supplémentaires. Pour les autres, le salut vient du regroupement de l'offre, de la gestion des volumes et de la réglementation du marché. Dans ce secteur, l'année 2008 a mis en évidence les divergences profondes du point de vue entre la base paysanne et certains responsables laitiers. L'enquête de la FPSL a confirmé ce fait. Même si, en fin d'année, l'industrie semblait avoir pris le pouvoir sur les producteurs, une partie de ceux-ci lançait la réaction et le 1^{er} trimestre 2009 sera décisif pour l'avenir des producteurs de lait en Suisse.

Mais 2008 restera aussi l'année de la crise financière et économique, suite à des exagérations dans le domaine boursier et immobilier aux USA. Le monde de la finance étant aussi globalisé, les problèmes dans un pays ont rapidement pris une dimension planétaire. En Suisse, la cheffe du Département de l'économie a vraiment tenté de minimiser la crise. En octobre, le Secrétariat à l'économie (SECO) annonçait encore une croissance économique positive, alors que tous les autres instituts économiques annonçaient une récession pour 2009. Il est vrai qu'il est difficile à une partisane de l'économie libérale pure et dure d'admettre que cela va moins bien.



Rapport annuel 2008

Pour l'agriculture suisse, la crise actuelle peut avoir des conséquences négatives et positives. Les risques résident dans la diminution des moyens financiers publics et dans le fait que certains estiment que la réponse à la crise réside dans la poursuite de la libéralisation et dans le pouvoir d'achat plus restreint des consommateurs. Les chances résident dans la prise de conscience de la nécessité de la souveraineté alimentaire, de l'agriculture de proximité et dans l'éloignement d'un accord à l'OMC.

Encore une fois, 2008 a été une année intense pour AGORA. Dans un contexte rendu plus difficile par la baisse de la dotation en personnel, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de l'agriculture romande. Qu'ils en soient remerciés, tout comme les présidents et le comité.

AGORA
Le directeur :
Walter Willener

Lausanne, le 23 février 2009